

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE- 2023-201), Mme MOTHES (à partir de la délibération DE-2023-195) , M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGE (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHES à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

M. ETCHEGARAY : Merci. Donc la séance est ouverte puisque le quorum est atteint et je voudrais vous faire la lecture d'un texte que j'ai partagé avec tous les groupes d'opposition et minorités avant que de vous le lire.

Chers collègues,

L'actualité internationale et nationale ne peut laisser notre assemblée municipale indifférente. Je souhaite d'abord que nous ayons une pensée pour les milliers de victimes innocentes, quelles que soient leurs origines. D'où qu'elle soit. Et d'où qu'elles viennent.

A la suite des actes terroristes et des drames effroyables venues raviver le conflit israélo-palestinien depuis deux semaines, l'escalade la violence doit cesser.

Et le chemin de la paix doit être retrouvé dans le strict respect du droit international et de la protection absolue des populations civiles. Face aux idéologies mortifères et à la barbarie du terrorisme, nous devons faire bloc collectivement.

A l'image de l'histoire ancienne et récente de notre cité, construite sur le respect de nos différences et de nos sensibilités, continuons à être toutes et tous les porteurs de ce vivre ensemble apaisé qui est notre bien commun.

Par ailleurs, notre système scolaire, clé de voûte du pacte social et de notre démocratie, a de nouveau été frappé en son cœur avec l'odieux assassinat de Monsieur Dominique Bernard, professeur dans un lycée d'Arras. Une nouvelle fois, un professeur a été tué parce qu'il était professeur.

Je veux exprimer ici - et je sais que vous vous associez tous - toute notre solidarité et notre soutien à l'ensemble des enseignants et de la communauté éducative, en rappelant haut et fort que rien ne doit entraver leur noble et belle mission.

L'école doit plus que jamais rester un rempart contre l'obscurantisme, le creuset dans lequel sont formés nos enfants à l'exercice de leur libre arbitre et au respect des valeurs qui fondent notre république.

Je vous invite, après cette déclaration, à bien vouloir observer une minute de silence. Je vous remercie.

MOTION

M. ETCHEGARAY : Comme à l'ordinaire je vous propose de commencer par l'approbation du PV de la séance du 20 juillet 2023. Vous pouviez faire des observations en amont, nous n'en avons pas reçu, mais c'est toujours possible en séance. Sinon je considère que ce PV est approuvé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L.2112-23 du code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : J'en arrive à l'habituel rapport qu'il faut approuver concernant le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans l'inter-session. Vous avez reçu

l'intégralité de ces décisions, au nombre de 59, nous avons reçu vos demandes et y avons répondu, croyons-nous, mais il vous est possible de nous confirmer que les réponses apportées répondent à vos demandes ou considérer qu'il faut des compléments d'informations, ou même poser des questions sur des sujets nouveaux ?. Y-a-t-il des demandes ? Je me réjouis donc d'avoir pu répondre à vos demandes.

DONT ACTE

2. Société d'équipement des Pays de l'Amour (SEPA) - Désignation d'un nouveau délégué de la commune

M. ETCHEGARAY : J'en arrive au rapport numéro 2. Lors de la séance du Conseil du 20 juillet, Madame Sylvie DURRUTY avait été désignée pour représenter Bayonne au sein de la SEPA, elle manifeste son souhait de renoncer à cette fonction. Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder à la désignation en son sein d'un nouveau membre pour faire partie de l'Assemblée spéciale des communes et groupements actionnaires de la SEPA. Et il vous est proposé de désigner Jean-Marc SALANNE. Y-a-t-il des remarques ? Je vais mettre au vote cette décision : des abstentions ou votes contre ? La délibération est adoptée. Monsieur SALANNE nous représentera désormais à la SEPA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTION CŒUR DE VILLE

3. Opération de revitalisation de Territoire - Avenant n°3 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville.

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 3 C'est vous, Madame DURRUTY, qui devez le présenter.

MME DURRUTY : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement ce rapport concerne l'opération de revitalisation du territoire, avenant numéro 3 à la convention cadre pluriannuelle de Cœur de ville.

Vous le savez, Bayonne est l'une des 222 villes qui a été retenue en 2018 par l'État dans le cadre du programme national « action Cœur de Ville », qui vise à accompagner les communes dites moyennes dans leur projet de revitalisation de centre-ville, pour la période 2018-2023.

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée dans les territoires, l'État a décidé la prolongation de ce programme jusqu'à la fin de l'année 2026. Cette prolongation doit être formalisée par un nouvel avenant à la convention-cadre conclue en 2018. Ce projet d'avenant, présenté en note annexe à la note explicative de synthèse, expose d'une part, le bilan de la période 2018-2023, les orientations stratégiques pour la période 2024-2026, confirme le périmètre d'intervention valant périmètre d'opération de revitalisation de territoire, et détaille le plan d'action pour la période de prolongation.

Il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant numéro 3 de la convention-cadre, telles qu'annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ce rapport. Il y a des questions ? Oui, M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Je voudrais retenir dans l'avenant, l'article numéro 5.2 revenant sur cette convention qui, dans un cadre légal, permet un dispositif d'aide de l'État, en particulier une mobilisation des acteurs de l'économie. Mais cet article 5 m'interroge quand même. Il indique que le présent avenant affirme l'objectif principal du projet « Action Cœur de ville de Bayonne ». Il est de maintenir le nécessaire équilibre entre le rayonnement du centre-ville, et la qualité du cadre de vie au quotidien pour les habitants d'ici et d'ailleurs. Bon, d'ailleurs, je ne sais pas, pour moi c'est surtout les habitants d'ici. Il y a un constat, je trouve, auquel j'adhère, en tout cas : il a fallu éviter l'écueil de la muséification. Bon tant mieux. Je cite toujours l'avenant : « la contrepartie inflationniste sur l'immobilier », eh bien, elle résulte de la destination touristique. Alors, en clair, un petit peu comme le constat qui est fait à la communauté d'agglomération, plus on développe le tourisme et le sur-tourisme, plus la contrepartie, c'est l'inflation en matière d'immobilier, donc d'accessibilité au logement. Or, le constat, je le partage totalement. Simplement, je ne vois aucune solution hormis, en ce qui me concerne et concerne mon organisation politique : arrêter avec le sur-tourisme. Mais en tout cas, dans le document, il n'y a pas de solution.

Autre élément, c'est que Bayonne réussit à maintenir un relatif équilibre entre les aspirations parfois contradictoires des habitants, et celle des visiteurs qui viennent s'y distraire, avec les débordements que cela peut supposer. Vous le soulevez à juste titre- vous avez une très bonne analyse la tension entre les différentes pratiques de la ville s'est accrue ces dernières années, notamment durant les temps forts du calendrier événementiel. Or, je voudrais quand même dire au passage que la tension pour les gens qui vivent en centre-ville et en particulier au petit Bayonne, elle n'est pas uniquement liée au calendrier événementiel, même s'ils ne s'en plaignent pas véritablement. Ensuite, vous dites aussi : de nombreuses villes se sont vues dépassées par ces conflits d'usage. Un conflit d'usage comme s'il s'agissait de conflits entre piétons et cyclistes sur une voie et en subissent les conséquences des quartiers entiers qui se sont transformés en bars à ciel ouvert. Des rues se sont spécialisées, à l'excès, dans d'autres villes, mais c'est le cas aussi à Bayonne. Allez au petit Bayonne. Il n'y a pas une seule boulangerie. Il n'y a même parfois qu'un seul bar, par exemple à la rue Marengo, je ne voudrais pas le citer, mais c'est open bar dehors du jeudi au dimanche, toutes les semaines, jusqu'à deux heures du matin. Votre collègue à côté, le sait très bien. Et quand, le matin, les nettoyeuses de trottoirs passent entre 6h et 7h30, vous imaginez que les gens qui ont le sommeil léger dorment à peu près 4h dans cette rue marengo. Ce n'est qu'un exemple.

Alors la solution à ces constats réels que vous faites : « Premier objectif : il faut renforcer et développer l'attractivité du centre-ville ». Moi, je ne sais pas si c'est une solution. Afin de conforter le rôle moteur du cœur de ville au sein de la commune et du bassin de vie, veillez à ne pas hypertrophier une fonction par rapport aux autres, limiter les risques de conflits d'usage et d'exclusion de certains publics. Moi, je voudrais simplement rappeler une pétition qui est en cours, alors, elle concerne certes les fêtes de Bayonne, mais mobilise énormément, tout simplement, des gens qui vivent en centre-ville, qui demandent à être entendus, écoutés. Pouvoir exposer une autre vision de la ville, qui ne soit pas celle du sur-tourisme. Parmi eux, il y a des médecins, des dentistes, des bouquinistes, des petits artisans, des commerçants. Il y a également des habitants.

En page 15 pour terminer, cette ville vous la qualifiez de ville désirable. Moi, c'est un terme que je rejette totalement. C'est un terme emprunté au marketing territorial des années 1990 et 2000. Franchement, c'est un petit peu ancien et la notion de vitalité viendra progressivement se substituer à celle d'attractivité, devenue trop clivante. Vous faites le constat de ce clivage entre attractivité et la vie de la ville de tous les jours. Mais quelle est la solution ? Moi je n'en vois pas dans cette opération qui est présentée, même si l'objectif je l'entends au niveau économique. En fait, c'est un package avec un financement de l'État, les différents acteurs, chambre de commerce, chambre des métiers, etc., qui accompagnent le développement. Je le comprends, mais je ne vois pas de solution pour les habitants. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur ETCHETO ?

M. ETCHETO : Merci, Monsieur le maire. Nous n'avions pas prévu d'intervenir sur cette délibération, puisqu'il s'agit essentiellement de renouveler cette convention ou de la reconduire, et que son objet principal, c'est d'émarger à des financements, et, bien entendu, que pour diverses opérations qui profitent à la ville, nous le voterons. Mais, par contre, j'ajouterai que nous partageons la position qui a été exprimée par notre collègue sur, finalement, l'orientation qui est donnée au centre-ville depuis quelques années, et je dirais le conflit d'usage. Oui, moi je dirais qu'on est en conflit, un conflit d'usage, en effet, entre sa dimension de zones qui doivent être habitées, et je pense qu'il n'y a pas plus « quartier éco-responsable » que les centres historiques. Et le problème, c'est qu'aujourd'hui, avec l'orientation qui lui est donnée, ce quartier est de moins en moins confortablement habité. Je crois qu'on crée des entraves, justement, à la vie en ville et on privilégie au contraire, je dirais... Alors, il y a les mots de muséification... Moi j'avais employé celui de « Mont Saint-Michelisation », qui n'est pas facile à donner d'un coup. Mais c'est un petit peu ça, et ça vient en effet contredire la qualité de vie des habitants à l'année dans ces zones-là, et la contrarier. Alors, je n'avais pas prévu de développer. Mais comme on a l'occasion. De toute façon je ne serais pas surpris par cette position, puisqu'on la redonne de manière assez régulière et je crois que, en effet, ça pourrait être l'occasion aussi, dans cette délibération, de le

pointer. Cela dit, nous voterons quand même l'avenant à cette convention, dans la mesure où il s'agit évidemment de financements qui sont de toute façon intéressants à prendre pour la ville dans ses opérations. Merci.

MME DURRUTY : Oui, alors, comme le disait Monsieur Etcheto, effectivement c'est la prolongation à l'avenant 3 de la démarche initiée depuis 2018. Mais finalement, Monsieur Esteban, en reprenant quelques mots qualificatifs émanant des 75 pages du document, c'est vrai qu'il est facile de vouloir imaginer, stigmatiser des choses que, finalement, nous partageons. L'objectif essentiel, c'est d'abord de dire que cette prolongation du dispositif « Action Cœur de Ville » arrive de façon complètement, totalement opportune pour nous permettre de terminer l'ensemble des actions entreprises. Certains, vous l'avez vu, n'ont pas été, n'iront pas jusqu'au bout, parce qu'aujourd'hui elles n'ont pas été jugées pertinentes, mais la plupart des actions menées vont nous permettre, en plus de ce qui avait été initié dès 2018, de mettre l'accent sur tous les enjeux liés à la transition écologique et solidaire dans le quotidien des habitants. Ça, c'est très important parce que lorsque vous citez et vous remettez en question le qualificatif de « ville désirable », dans le document, il est clairement expliqué que ce qualificatif que vous jugez inapproprié, mais qui vise simplement à considérer qu'il nous faut maintenir et renforcer l'équilibre entre les fonctions d'attractivité et de rayonnement de notre ville, mais aussi et surtout renforcer, améliorer les fonctions du quotidien de proximité, indispensables à la qualité de cadre de vie des habitants qui vivent notamment en Cœur de Ville. Donc, ça, c'est l'essentiel. Alors, à côté de ville désirable, il est aussi dit que, au cœur de ce nouvel avenant, il y a celui d'une ville plus durable et plus inclusive. Ce sont ces trois piliers qui fondent en fait l'évolution du programme et les nouvelles actions qui sont venues agréger le programme initial. Moi, ce que je voudrais surtout dire et redire avec beaucoup de force, c'est que pour nous, et ça a toujours été le cas depuis le début en 2018, Action Cœur de ville a toujours été l'opportunité de renforcer l'équilibre entre les fonctions de vitalité (puisque nous ne parlons plus d'attractivité vous l'aurez remarqué dans le document, nous préférons parler de vitalité), mais aussi toutes les fonctions de proximité.

Un exemple : la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce, qui a été votée par notre assemblée au mois de mai dernier. C'est une des actions qui a découlé des premiers avenants d'Action Cœur de Ville. Tout simplement parce que nous avons toujours souhaité et eu la volonté de réguler le marché. Vous parlez là aussi de l'exemple de la boulangerie au petit Bayonne. Eh bien, vous savez très bien que les travaux sont en train de se terminer. Ils vont se terminer rue Pannecau, avec un fonds de commerce dédié à la boulangerie, dont la superficie sera doublée, etc. Je ne vais pas trop prolonger mon intervention, mais s'il y a parmi les gens qui nous écoutent, des porteurs de projets susceptibles d'ouvrir des fonds de commerce de boulangerie au petit Bayonne, bien sûr ils sont les bienvenus. Sauf qu'il faut pour ça des locaux avec des extractions et toutes les dispositions nécessaires à ces activités,

ce qui n'est pas si simple que ça. Petite parenthèse que je referme. Si vous voulez me permettre de répondre à cette critique un peu facile. Moi ce que voulais surtout dire c'est qu'Henri Etcheto a pointé le fait qu'Action Cœur de Ville nous permet de flécher et d'obtenir des crédits supplémentaires, effectivement. Ce sont souvent des réfléchage sur les dispositifs d'État, que ce soit « Action cœur de Ville » ou Territoires d'industrie que je pilote par ailleurs à l'agglomération. Ce sont souvent des réfléchages, mais la force d'être une des 222 villes, donc, du territoire national, pouvant bénéficier de ce réfléchage, c'est une véritable opportunité à côté de laquelle nous ne pouvions passer. Mais au-delà de cet aspect financier, c'est surtout un mode faire qui nous est donné. L'opportunité initiée dès 2018 d'être en mode projet sur tout ce qui va relever des espaces publics, où là on va vraiment mettre beaucoup de moyens pour que notre centre-ville puisse être encore plus vivant et encore plus habitable par ceux qui y vivent au quotidien. Pour répondre à tout ce que vous avez pu évoquer, parce qu'il y a un certain nombre d'éléments du diagnostic que vous posez que, bien sûr, nous partageons. Eh bien, c'est vrai que, dans cet accompagnement « Action Cœur de Ville », ce mode de faire nous a permis de travailler différemment avec certains partenaires et peut-être, d'être plus efficient sur certaines problématiques. Sur cet avenant numéro 3, on travaillera tout particulièrement sur les îlots de chaleur, parce que c'est vrai que ça fait partie des chantiers. Non pas qu'on va démarrer aujourd'hui, on travaille déjà sur les espaces publics, mais je crois que là, on va vraiment se centrer sur tous les sujets liés au logement, à la rénovation de l'habitat qui sont, quand on regarde le bilan financier, notamment d'Action Cœur de Ville 2018-2023... Très sincèrement, je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes et que la mobilisation des moyens nous a permis de réhabiliter de très nombreux logements qui seront visibles très rapidement d'ailleurs pour certains.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur Lacassagne voulait ajouter quelque chose ?

M. LACASSAGNE : Alors, je ne vais pas revenir sur les propos de Sylvie DURRUTY. Elle nous a rappelé qu'effectivement, le droit de préemption sur les baux commerciaux spécifiquement, ce qu'on souhaite, c'est pouvoir maîtriser ce qui se passe, mais ce n'est pas non plus évident de pouvoir décréter le commerce là où on le veut. Mais on essaie de guider. C'est tout un travail qui est réalisé par Sylvie Durruty et certains d'entre nous pour mener ces actions. Et je voudrais aussi pointer, très rapidement, un sujet sur « Action Cœur de Ville », c'est la ville habitable et, notamment, il s'agit aussi d'encadrer de manière beaucoup plus volontariste la qualité thermique des rénovations des logements, puisque, effectivement, c'est aussi une ville à vivre. Vous savez qu'on a toutes les opérations qui sont menées dans le cadre de l'OPAH-RU avec des financements de l'État, le PNRQAD, et toutes les opérations privées qu'on essaie d'encadrer, et notamment pour permettre aussi du conventionnement sur les logements. De façon qu'il y ait du logement social dans les opérations et y compris dans les opérations dites privées qui sont en Malraux. Dans le futur PSMV on va

demander 30% de logements sociaux dans ces opérations et concernant le bien-vivre, pour nous, il s'agit aussi de travailler sur la transition écologique car on doit améliorer forcément le confort d'été des logements. Jusqu'à présent, on pensait à la précarité énergétique, ce qui a été fait ces dernières années, mais là, tout le travail sur le confort d'été est un élément essentiel. On le voit effectivement, mais je n'ai pas besoin de vous faire dessin, avec les températures qui montent et on veut absolument qu'on puisse trouver des solutions, notamment avec des matériaux biosourcés, pour éviter tout ce qui est climatisation. Bien que dans le centre ancien ça semble très difficile d'utiliser ce genre de matériel et on voudrait aussi pouvoir travailler sur tous les matériaux biosourcés, etc. Voilà, je ne vais pas être plus long sur le sujet, mais vous parlez aussi du volet habitat, qui pour « Action Cœur de Ville » est un élément très important.

M. ETCHEGARAY : Merci à Monsieur LACASSAGNE. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération. J'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstention. Je vous remercie. On arrive à devoir adopter le bilan du premier mandat des conseils de quartier pour la période 2021-2023, déjà deux ans. Et ce rapport pourra être présenté. Par Madame CASTEL, qui assure la coordination des conseils de quartier.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Adoption du bilan du 1er mandat des Conseils de quartiers 2021-2023

MME CASTEL : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues, le premier mandat des conseils de quartier se termine le 18 novembre. Nous sommes à quelques jours de la clôture du nouvel appel à candidatures, donc, c'est lundi prochain pour le renouvellement des membres, pour la prochaine mandature 2023-2025. Aussi vous est proposé aujourd'hui l'adoption du bilan de ce premier mandat des conseils de quartier 2021-2023. Je ne vais pas vous faire la présentation exhaustive de ce bilan, vous l'avez tous reçu. Cependant, rappeler les grandes étapes qui ont rythmé et marqué ces 2 dernières années. Vous le savez, la Ville n'avait pas l'obligation de mettre en place des conseils de quartier, cette obligation ne concernant que les communes de plus de 80.000 habitants. La Ville a eu la volonté de prolonger et de renforcer la politique de développement de la participation citoyenne en mettant en place un nouveau dispositif de proximité avec les habitants. Ainsi, 4 grands quartiers ont été créés lors du Conseil municipal de juillet 2020. Donc ces 4 grands quartiers, rappelez-vous, sur les hauteurs de Bayonne, les Rives droites de l'Adour, Entre Nive et Adour, et à l'Ouest de la Nive. La charte des conseils de quartier a été adoptée une petite année plus tard, en avril 2021. Après l'appel à candidature et le tirage au sort, en novembre 2021, les 4 conseils de quartier ont été installés avec pour chacun 28 membres et faisant au total 112 conseillers et conseillères qui, dès janvier 2022, se sont mis au travail. Après avoir élaboré un état des lieux de leur territoire, les 4 conseils de quartier se sont saisis de

sujets selon les champs d'action qui avaient été définis par la charte des conseils de quartier. On peut en citer quelques-uns, par exemple vivre ensemble et le renforcement du lien social, les enjeux de la transition écologique et énergétique, l'identité des quartiers. Lors du Conseil municipal de juillet 2022, ont été adoptés 4 conseils, 4 feuilles de route, donc 1 pour chaque quartier et comprenant au total 28 axes de travail avec des préoccupations communes aux 4 quartiers.

On peut citer quelques-unes de ces préoccupations communes : l'aménagement des espaces publics, le renforcement de la nature en ville, avec la forte volonté de désimperméabilisation, de végétalisation, d'un plus grand fleurissement, le développement et la sécurisation des mobilités, l'identification et la valorisation des patrimoines, la lutte contre les pollutions, qu'elles soient sonores, lumineuses, et également l'amélioration de l'offre des services dans les quartiers.

Dès septembre 2022, une nouvelle étape. Dans chaque conseil de quartier, des groupes se sont constitués pour travailler sur les axes qui les intéressaient. Ceci en présence des services et des élus concernés par la thématique de l'axe travaillé. L'accompagnement, l'écoute des services ont été salués unanimement par les conseillers-conseillères et par nous également, adjoints de quartier. Les services ont permis de mieux définir les besoins, les attentes que les conseillers avaient formulées et les réponses ont pu leur être apportées soit par des études, des expérimentations réalisées ou à programmer, ou en cohérence avec l'ensemble des actions retenues. Et aussi, il est à noter que les conseillers ont dit avoir aussi mieux compris les missions au quotidien des différentes directions.

Au total, ce sont plus de 136 réunions qui ont été menées, alors que ce soit pour réunir des bureaux préparatoires, des réunions plénières, des groupes de travail. Donc, 136 réunions sur ce premier mandat. J'ose le dire, les conseillers n'ont pas chômé. Leur préparation, leur animation, leur suivi, les comptes-rendus transmis à l'issue des différentes réunions, ont également été mis à disposition du public sur le site internet de la ville. Comment dire ? Ce fut une organisation sans faille et je tiens à remercier tout particulièrement notre collaboratrice, Elodie Cluzeau, son professionnalisme, sa rigueur, sa gentillesse ont été unanimement appréciés par nous, les élus adjoints de quartier et par l'ensemble des conseillers. Je tiens également à associer Valérie Diharce, son assistante, qui l'a rejoint au cours de ce premier mandat.

Les 112 conseillères et conseillers de quartier ont œuvré pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. La durée du mandat étant fixée à 2 ans, certaines actions vont nécessiter un temps plus long que celui de cette mandature pour leur mise en œuvre. Elles seront finalisées, pour la plupart, l'année prochaine. Au nom de vous, mes collègues adjoints de quartier, Joseba et également vous, Monsieur le maire, je tiens vraiment à saluer leur engagement, leur investissement, leur envie dans cette première expérience de conseil de quartier. Un taux de participation, selon les réunions, de 70 à 80%. En 2021 ces conseillères et conseillers de quartier, pour la plupart, ne se connaissaient pas, nous, élus, nous n'en connaissions que quelques-uns. Ils se sont rencontrés, nous les avons rencontrés et nous avons travaillé collectivement dans

l'intérêt général et sachez que nous avons vécu de très beaux et intenses moments de partage. Je les en remercie très sincèrement.

A signaler un taux de désistement faible - d'à peine 15%, je précise, principalement pour des raisons médicales, professionnelles ou de déménagement, et tous les membres ont pu être remplacés par les personnes qui avaient été tirées au sort et mis sur la liste d'attente en novembre 2021.

Alors au-delà de leur feuille de route. Les conseils de quartier ont également participé au budget participatif, et 2 projets sur 9 ont été retenus à la suite d'un vote. Je voulais aussi simplement parler de Laurence qui, effectivement, était très contente de constater que les conseils de quartier s'étaient mobilisés aussi pour participer au budget participatif. Donc, 2 projets ont été retenus. Entres autres le passage secret à la plaine d'Ansot et le Trok Eguna qui va avoir lieu le week-end prochain à Balichon.

Et ils ont également lors des conseils de quartier, répondu favorablement à la sollicitation qui pouvait leur être faite à la fois par la Ville, et par la communauté d'agglomération. Alors, par la Ville, c'est participer aux projets de transition écologique et solidaire de la ville, à la présentation de la démarche du schéma directeur des systèmes informatiques et numérique de la Ville et au diagnostic participatif sur l'interculturalité dans les quartiers prioritaires. Et participer aussi aux grands projets Rive droite de l'Adour.

J'avais dit que je n'allais pas être exhaustive, donc je vais m'arrêter là. Vous avez reçu, bien évidemment, en annexe, le bilan d'activité 2021-2023, avec donc le bilan des feuilles de route de chaque quartier et, en dernière page, la présentation du nouvel appel à candidatures pour le renouvellement des membres pour la prochaine mandature.

Donc, dans le cadre de sa démarche en faveur de la participation citoyenne, la ville de Bayonne a décidé la création de 4 conseils de quartier, dont les membres, engagés pour un mandat 2 ans, ont été désignés à l'issue de l'appel à candidatures lancé à la rentrée 2021, comme le prévoit la charte, un premier bilan de ce premier mandat qui expirera le 19 novembre 2023 a été dressé. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le bilan du premier mandat des conseils de quartier 2021-2023, tel qu'exposé dans la note explicative de synthèse, ainsi que dans le document annexé. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci. Vous avez des questions, éventuellement ? Madame HERRERA, vous avez la parole.

M. HERRERA-LANDA : Monsieur le maire, chers collègues, nous souhaitons souligner la grande qualité du travail de restitution du conseil de quartier, qui s'est inscrit dans la continuité de l'accompagnement réalisé en matière d'animation et d'administration par l'équipe, très restreinte en nombre mais très efficace, de la mission conseil de quartier : une chargée de mission et une assistante administrative.

Nous associerons à ces remerciements les membres du conseil de quartier eux-mêmes, qui ont donné de leur temps, de leur énergie pour travailler en commun sur des projets d'amélioration de la qualité de vie à Bayonne au bénéfice du plus grand nombre. On vient d'en parler dans un débat précédent.

Nos remerciements s'adresseront tout particulièrement aux citoyens et aux citoyennes volontaires tirés au sort en 2021, qui ont achevé leur mandat de 2 années il y a quelques semaines et vont laisser la place à d'autres Bayonnais et Bayonnaises, eux aussi et elles aussi volontaires. Ils resteront, à n'en pas douter, au lendemain de cette expérience, des observateurs et très certainement des acteurs de la vie locale, enrichis par cette expérience qui, pour la plupart d'entre eux, d'entre elles, constitue une première. Nous saluons cet exercice démocratique inédit à Bayonne, associant expertise citoyenne d'usagers de la ville, de représentants d'associations, de commerçants, d'élus, d'agents municipaux, riche en partages d'expériences et apprentissage de l'action collective.

Complémentairement à ces réflexions et tout bilan étant l'occasion de faire des propositions d'évolution ou d'amélioration, nous souhaitons partager les réflexions suivantes :

En premier lieu - et pour nous, c'est ce qui est le plus ennuyeux - c'est la difficulté pour certaines tranches d'âge, en particulier les parents de jeunes enfants, de participer de manière régulière aux réunions programmées en soirée de 18h30 à 20h pour les réunions de travail, ou de 18h30 à 21h30 pour des réunions plénières. L'aménagement de ces horaires, la possibilité de participer aux réunions à distance, puisqu'aujourd'hui, tout le monde en fait l'expérience et l'utilise, la mise à disposition d'une garderie, en particulier lors des réunions plénières, sont des solutions proposées par certaines communes qui mériteraient, à notre sens, d'être étudiées. Dans le même ordre d'idées, la création de postes de suppléants, ce qui supposerait une évolution de la charte actuelle, permettrait de palier les absences et de mobiliser un plus grand nombre de citoyens, tout en permettant de réduire ou d'anticiper sur certaines des missions qui sont liées au fait que les personnes culpabilisent si elles ne peuvent pas être là tout le temps. Donc les démissions en cours de mandat (14 quand même, dont 10 femmes et 4 hommes), donc au-delà des données objectives, on peut imaginer qu'il y a des problèmes de disponibilité, voire le complexe de la bonne ou de la mauvaise élève qui fait que, si je ne peux pas participer totalement, je ne participe plus du tout. Donc que les mesures proposées précédemment dans la première partie de mon intervention devraient également permettre de réduire ce taux d'abandon.

Sur un plan plus général, du point de vue des dispositifs impliquant les citoyens, le dispositif conseil de quartiers constitue à notre sens un lieu d'interaction des différentes parties prenantes en matière d'aménagement et d'animation de la ville.

Parallèlement, le dispositif budget participatif, doté de 300.000 euros, est un support financier non plafonné, donc je rappelle qu'il n'y a pas de plafond pour chacun des projets déposés. C'est un support financier et technique apporté à des projets portés par des habitants organisés ou pas en un collectif. Donc, d'un côté, on a plutôt un

dispositif conseils de quartier, qui donne de la perméabilité et qui permet de réunir les acteurs et, de l'autre, on a plutôt un exercice individuel ou en petit collectif de portage d'un projet qui répond à un besoin d'usage non couvert par les dispositifs existants. Les conseils de quartier, ne possédant pas de budget propre, puisqu'en fait c'est le budget municipal qui les supporte, et bien, on a observé tardivement qu'il a été proposé aux conseils de quartier de déposer des projets dans le cadre du budget participatif. Deux projets ont été déposés et retenus, et un projet porté par une habitante a été enrichie par un conseil de quartier à l'arrivée, ce projet, qui est tout à fait opportun a quand même consommé plus d'un tiers du budget participatif. Donc, ce qui veut dire qu'il y a une baisse mécanique du nombre de projets acceptés dans le cadre du budget participatif, qui a servi en quelque sorte de financement à des projets portés par les conseils de quartier, qui aurait peut-être pu être financé par d'autres voies.

Tout cela pour dire qu'au regard de ces faits, il nous semble que l'articulation conseils de quartier, budgets participatifs mériterait d'être affinée afin que les projets ne soient pas mis en concurrence et que, si cette concurrence est instaurée, et bien les règles en soient connues à l'avance par tous et par toutes.

Je vous remercie de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur cette question, au moins sur la deuxième partie, budget et conseils de quartier, est-ce qu'on peut répondre ? Monsieur Erremundeguy sur cette question, au moins la 2^{ème} partie, cette articulation budget-conseils de quartier, qui peut répondre à Mme Herrera ?

MME HERRERA-LANDA : C'est juste un souhait que ce soit mieux articulé.

M. ETCHEGARAY : Oui, mais on peut débattre quand même, cela me paraît une bonne question.

M. ERREMUNDEGUY : D'abord sur la question du retour que vous avez, Madame HERRERA, sur le constat que vous faites des difficultés de certaines personnes à pouvoir venir à certains horaires et, par conséquent des démissions que vous constatez. On n'a pas eu de retour dans les autres conseils de quartier, ni dans le vôtre. Mais peut-être que le bilan, qui va être étudié plus en détail, nous en donnera davantage. Mais aujourd'hui, on n'a pas ce genre de retour. Et y compris sur la question des 15% de membres qui ont décidé de quitter les conseils de quartier : les raisons sont principalement médicales. Quelques raisons professionnelles ou des déménagements qui sont intervenus pendant la durée du mandat. Par ailleurs, on a un taux de participation aux réunions de 70 à 80% dans la totalité des conseils de quartier. Donc, c'est un constat qu'on n'a pas fait.

Et aujourd'hui, vous évoquez une solution, qui est la question des suppléants. Les suppléants qui peuvent remplacer les conseillers de quartier, qui sont démissionnaires.

En revanche, il y aurait 2 difficultés au fait d'avoir des suppléants aux conseillers de quartier absents à une réunion et qui appelleraient leur suppléant pour les remplacer. D'abord, c'est la nécessité de changer la charte. Aujourd'hui on n'a pas prévu, parce qu'on n'a pas le temps, de reposer une nouvelle charte au Conseil municipal, puisque les appels à candidatures sont lancés, les tirages au sort se feront le 14 novembre. Donc, aujourd'hui, on a décidé d'utiliser la charte des premiers conseils de quartier, même si on tirera les conclusions du bilan. Et le deuxième écueil, c'est que, vous le savez, lors des réunions des conseils de quartier, une des clés de la réussite de ces conseils ça a été le groupe. Et on a pu construire une dynamique de groupe avec des personnes qui étaient là du début à la fin du processus, même si elles ont pu manquer quelques réunions, et donc le fait d'avoir des personnes impliquées du début à la fin, je crois que c'est important de garder ce principe-là. Nous y sommes attachés. Sur la question d'une meilleure articulation avec le budget participatif, c'est quelque chose qu'on peut discuter avec Laurence Hardouin dans le cadre de la commission prospective et stratégie urbaine.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame CASTEL?

MME CASTEL : Non simplement, remercier également Sophie HERRERA, et j'imagine aussi nos autres collègues de l'opposition qui nous ont rejoints pour ces conseils de quartier. Bon, vous faites le même constat, justement sur le travail qui a été effectué, sur l'engagement de nous tous, je dis tout le monde, que ça soit les services, les élus et les conseillers de quartier.

Lorsque nous avons démarré, nul ne savait si effectivement les engagements, en particulier des conseillères et des conseillers tiendraient la distance. Mais effectivement avec le sérieux, le travail, l'engagement et les choix qu'ils ont fait, qu'ils nous ont proposés comme l'a dit Joseba, ils ont tenu à aller jusqu'au bout du processus et à être là jusqu'à la fin, et ils étaient aussi un certain nombre lorsqu'ils ont été réunis un samedi matin il y a à peu près un mois, justement pour pouvoir faire avec eux le bilan de ce premier mandat, et ils ont manifesté leur satisfaction d'avoir participé à cette première aventure.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame LIOUSSE ?

MME LIOUSSE : Oui, j'avais juste une question. Effectivement, un grand merci à toute cette organisation, qui a été assez monstrueuse. La question que j'ai, c'est qu'ils étaient un peu déçus, certains conseillers de quartier, de ne pas voir leurs réalisations. Donc voilà, les liens entre les anciens et les nouveaux aussi, cette question-là sur le fil rouge serait intéressante.

M. ETCHEGARAY : C'est une réflexion que nous avons eue lors de la restitution, avec Madame Castel et Monsieur Erremundeguy sur comment on peut raccrocher les

choses, puisque c'est dommage que ces personnes soient sur le bord de la route, alors même qu'elles auraient envie de poursuivre, mais qu'elles ne peuvent pas puisque on passe sous cette gouvernance comme c'est prévu effectivement, pour un mandat de deux ans.

De telle sorte qu'on a deux renouvellements successifs.

M. ERREMUNDEGUY : Alors, dans un premier temps, on va proposer aux conseillers de quartier qui le souhaitent de participer à des réunions des nouveaux conseils de quartier, une fois qu'ils seront mis en place. On réalise un diagnostic du ressenti collectif du quartier et de la ville par le groupe du conseil de quartier. Mais une fois que cet état des lieux sera fait, on proposera aux anciens conseillers de quartier qui le souhaitent, de venir partager leurs expériences et venir parler des projets qu'ils ont pu mener dans le cadre du mandat précédent. Et effectivement, on est en train de réfléchir à une manière de répondre à cette demande de rester impliqué de ses conseillers de quartier. Mais ça demande aujourd'hui beaucoup d'ingénierie et beaucoup de temps. On a vu le travail, et je m'associe aux remerciements de Sophie pour Elodie et Valérie il y a deux personnes qui ont travaillé énormément. Ça demande énormément de temps humain, et donc, on est en train de réfléchir à une proposition qui puisse permettre à Elodie et Valérie de ne pas être trop surchargées en termes de travail. Mais on vous fera une proposition dans le cadre de la commission présidée par Laurence Hardouin

M. ETCHEGARAY : Merci, je vous propose de passer au vote. Pas d'abstention, pas de vote contre. La délibération est donc adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

5. Musée Bonnat-Helleu - Convention-cadre de partenariat entre le Musée du Louvre et la Ville de Bayonne

M. UGALDE : Oui, je vais aller très vite avant la délibération. Je veux simplement dire qu'elle est le témoin de l'intérêt que porte le musée du Louvre à la démarche de ce dossier bayonnais. Ça ne surprendra personne. Mais dès maintenant, on sent la volonté de cheminer ensemble, ce qui sera absolument déterminant pour la qualité des propositions du musée par la suite, et bien sûr aussi pour le niveau même de ses propositions artistiques.

A la faveur du projet de rénovation-extension du musée Bonnat-Helleu, la ville de Bayonne souhaite renforcer les partenariats avec les musées nationaux et, au premier chef, le musée du Louvre. Une convention-cadre définit le périmètre de ce partenariat pluriannuel, conclu pour une durée de cinq ans, 2024-2028. Le musée du Louvre pourrait ainsi apporter son expertise juridique et scientifique dans l'étude des

collections. En outre, il participerait à la programmation du musée des beaux-arts par des dépôts, des prêts et des expositions produites en collaboration, des publications et des conférences. Il est demandé au Conseil municipal, donc, d'approuver les termes de la convention-cadre annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent à la présente convention.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur UGALDE. Oui, Monsieur ESTEBAN, vous avez la parole.

M. ESTEBAN : Merci, Monsieur le Maire. Je serai très court. Serait-il possible ultérieurement de prévoir avec le musée du Louvre un accompagnement sur l'approche pédagogique ? En effet, la question du classicisme du dix-neuvième siècle est assez ésotérique pour nos élèves globalement. Par contre, le musée du Louvre sait faire dans ce domaine-là. Il aurait été bien que cela soit intégré peut-être dans le cadre de la convention.

M. UGALDE : Merci, je réponds à cette question. Mais de façon plus générale, je peux dire que c'est un des vrais soucis de toutes nos démarches muséales et muséographiques, c'est-à-dire qu'on ne peut plus aujourd'hui se contenter - pardonnez-moi l'expression - d'attendre le client. On n'en est plus là, d'ailleurs, heureusement pour les musées en question. Donc, effectivement, il faut être excessivement offensif. Offensif vis-à-vis de tous les publics, y compris les plus éloignés et les plus empêchés. Tout ça est un vrai travail de fond et pour avoir travaillé, il y a encore deux jours sur les réunions techniques sur ce dossier, je peux déjà témoigner du fait que les responsables de ce musée consacrent, je dirais, une bonne partie de leurs investissements, déjà, à voir comment ce musée pourra aller au-devant des publics les plus éloignés y compris dans des tranches d'âge qui pourraient vous surprendre. Il est intéressant de se demander de quelle façon l'objet devra s'adresser à toutes et tous. Après Michel, vous parlez bien sûr essentiellement du dix-neuvième, mais c'est la moindre des choses quand on évoque Bonnat. Il faut rappeler qu'il fut un grand collectionneur et que bien d'autres époques importantes de l'histoire humaine sont abordées par le legs qu'il nous a laissé, depuis l'antiquité en particulier.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix : pas d'abstention ou de vote contre ? La délibération est adoptée. Rapport 6 : toujours Monsieur UGALDE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Musée Bonnat-Helleu - Travaux d'extension et de structuration - Avenants aux marchés de travaux

M. UGALDE : On est toujours dans le domaine du musée Bonnat-Helleu, mais cette fois-ci d'une façon très pragmatique, si je puis dire, avec des travaux d'extension et de restructuration, et les avenants aux marchés de travaux, en vue de la rénovation et l'extension du musée. Ils ont été conclus en mars 2021. Le chantier lancé en juin 2021 se consacre dans un premier temps à la construction de l'extension du musée en lieu et place de l'ancienne école. Cette phase prendra fin à l'automne. 2023, avant le lancement de la phase de restructuration du bâtiment existant, qui permettra une ouverture du musée rénové au printemps 2025. En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues au marché des entreprises, selon les détails récapitulés dans une note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés annexés à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Je mets aux voix. Y-a-t-il des abstentions ?

M. ETCHETO : C'est juste pour dire qu'on ne prendra pas part au vote. Ni sur le 6 ni sur le 7.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport vous votez pour Monsieur Esteban ? Et Madame Herrera, votre groupe aussi vous votez pour ?
Très bien, c'est noté. La délibération est donc adoptée. Passons au sept.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO

7. Musée Bonnat-Helleu - Signature de l'accord cadre pour l'aménagement des PC sécurité provisoire et définitif

M. UGALDE : Oui, je parlais tout à l'heure des terrains qui peuvent surprendre en termes d'intervention de la part de l'équipe qui prépare la réouverture du musée. Celui-là peut aussi sembler un peu annexe au fonctionnement normal du musée, sauf qu'il est bien sûr capital. Il s'agit de l'aménagement du PC sécurité provisoire pour la phase dont on parle, et définitif, bien sûr. Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du musée Bonnat-Helleu, il apparaît nécessaire de maintenir un PC sécurité provisoire dans la partie ancienne du musée durant la phase de transfert du personnel et des collections. À l'issue de la première phase de travaux, un PC sécurité définitif devra ensuite être mis en place à compter du 1er novembre 2023, jusqu'à l'achèvement de la phase 2 des travaux. Selon les éléments précisés en note explicative de synthèse et à l'issue de la remise des offres, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public, à intervenir avec la société SIS sécurité pour un montant de 278.120,70 euros HT.

M. ETCHEGARAY : Oui Monsieur ETCHETO ?

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote. J'ai une simple question, cette somme qui n'est quand même pas petite, presque 300.000 euros, est-ce qu'elle avait déjà figuré dans l'A.P. tel que nous l'avons ? Et puis, j'en profite aussi pour rebondir de manière plus générale, pour demander les actualisations, ou en tout cas, qu'on porte à notre connaissance les actualisations pour les autorisations de programme principal, avec tous ces avenants, et puis les revalorisations dont on avait parlé déjà il y a quelques conseils. Et juste, par contre, savoir est-ce que c'était dans l'A.P. initial ?

M. ETCHEGARAY : Alors, on a répondu à la question c'était dans l'A.P. précédent. Maintenant, s'agissant des avenants dont on parle là, quand on additionne tout ça, c'est une plus-value de 47.703 euros qui est indiquée, donc +0,2% donc il n'y a pas ici de basculement particulier sur les équilibres budgétaires. On ne vous dit pas qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin du chantier. Je vous garantis que si vous suivez un petit peu le cours des choses en ce qui concerne les prix des matériaux... bon mais ce n'est pas l'objet de cette délibération. Sans doute qu'on aura à revenir là-dessus. Mais ça sera lorsque le chantier sera plus avancé. Je vous rappelle qu'on est toujours sur une hypothèse de réouverture de ce musée au premier semestre 2025, et que donc on reviendra en 2024 également sur ce dossier.

M. ETCHETO : Mais c'était justement l'objet de ma question. Tout marchait avec la clause de révision ce qui est tout à fait normal. Vu la conjoncture générale on aurait juste aimé....voilà. Les services nous l'avaient promis.

MME DURRUTY : Ce sera fait à l'occasion de la prochaine commission en séance budgétaire, puisque à ce moment-là, il nous sera donné l'occasion de traiter des orientations budgétaires avancées, c'est ce qui est prévu en fait.

M. ETCHETO : Merci.

M. UGALDE : Inutile de vous dire que l'expérience du chantier nous amène aussi à ajuster un tout petit peu les moteurs. Donc compte tenu de l'identification qu'on se fait maintenant, beaucoup plus précisément, de la façon dont le transfert des œuvres va s'effectuer d'un corps de bâtiment à l'œuvre, il y a la sécurité complète du musée, qui est une chose, mais il y a aussi à envisager très précisément la façon dont on va sécuriser le simple transfert des œuvres d'un corps de bâtiment à l'autre.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur UGALDE. J'ai noté la non-participation au vote de votre groupe, Monsieur ETCHETO. Vous votez pour Monsieur Esteban ? et Monsieur Bergé aussi. La délibération est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO

8. Musée Bonnat-Helleu - Chantier des collections - Révision de l'allotissement des marchés pour la conservation-restauration des oeuvres et leur transport

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons au rapport suivant, qui va être présenté par Madame CASTEL. N° 8

MME CASTEL : Oui, il s'agit toujours du musée Bonnat-Helleu et du chantier des collections et la révision de l'allotissement des marchés pour la conservation, restauration des oeuvres et leur transport.

Par la délibération du 12 février 2021, le Conseil municipal a décidé le lancement des procédures de marchés publics permettant la réalisation du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu et a autorisé la signature des marchés afférents selon les éléments précisés en note explicative de synthèse. L'allotissement de ces 2 marchés doit être révisé pour garantir une exécution dans les délais imposés. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant, sur la base des dossiers de consultation établis, à lancer les consultations correspondantes en la forme d'une procédure adaptée et à signer les contrats à intervenir.

M. ETCHEGARAY : Merci pour ce rapport, Il n'y a pas de questions ? Je le mets donc aux voix. Pas d'abstention ou de votes contre ? C'est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

9. Musée Bonnat-Helleu - Elimination de documents issus de la boutique

M. ETCHEGARAY : Rapport 9, qui peut être rapide.

MME CASTEL : Oui, tout à fait. Donc, ça concerne l'élimination de documents issus de la boutique du musée Bonnat-Helleu. Selon les conditions exposées en note explicative de synthèse, le musée Bonnat-Helleu propose d'éliminer de sa librairie les livres, cartes postales et vignettes de collections n'ayant plus leur place au sein de la boutique du musée. Ça concerne des documents qui sont antérieurs à 2010 et qui ne correspondent plus à l'attente des publics. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'élimination des ouvrages concernés, dont la liste est jointe en annexe, et d'autoriser la cession à titre gratuit des cartes postales et vignettes de collections du musée dans le cadre d'actions de médiation et de communication scolaires et périscolaires.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame LIOUSSE ?

MME LIOUSSE : Une question en termes de récupération de ces ouvrages. Parce que jeter des livres, c'est quelque chose de difficile, et donc il n'y a pas moyen de les distribuer ? Vous parlez même à l'échelle nationale, à l'échelle internationale. Enfin voilà parce que, d'abord en termes de déchets, et aussi de symboles...sur le devenir de ces livres.

MME CASTEL : Juste peut-être, si vous me permettez, Monsieur le Maire, pour certains livres, il y a un nombre d'exemplaires qui est très important. Donc effectivement, un certain nombre d'exemplaires vont être donnés. Mais effectivement les autres vont être détruits, alors peut-être qu'il y a une autre filière à travailler pour pouvoir peut-être continuer à les faire vivre, mais en sachant que les informations et tout ce qui est communiqué dans ces livres ne sont plus d'actualité. Il y a vraiment des livres dont les propos sont totalement obsolètes, donc le musée ne voit pas vraiment l'intérêt de continuer à les faire vivre.

M. UGALDE : Simplement pour ajouter, pour travailler au quotidien avec les responsables de ces outils culturels, vous dire que je constate un souci de s'éloigner le plus possible de la culture pilon sujet après sujet et qu'au niveau de la médiathèque en particulier, on a le souci de redistribution, de contacter les associations que ça pourrait intéresser, ce qui n'était vraiment pas le cas il y a encore une dizaine d'années.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix cette délibération numéro 9. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Elle est donc adoptée. Vous poursuivez avec la bibliothèque médiathèque.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Restructuration et extension de la médiathèque - Lots 09, 10 et 11 - Avenants aux marchés de travaux

M. UGALDE : Oui, on est dans une problématique que vous évoquiez, Monsieur le Maire, tout à l'heure. Plus le chantier avance, plus ce type d'avenants s'imposent à nous. Conformément à la délibération du Conseil municipal du 3 juin 2021, les marchés de travaux en vue de la restructuration et l'extension de la médiathèque centrale ont été conclus. Parmi ces marchés, certains ont dû faire l'objet d'adaptation en cours d'exécution du chantier. Selon les précisions apportées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à conclure des avenants aux marchés correspondants avec les titulaires concernés.

M. ETCHEGARAY : Merci. Là il s'agit d'un différentiel de 1,60 %. C'est encore peu, mais pour ce chantier, comme le précédent, on peut s'attendre effectivement à ce que nous ayons, pour les mêmes raisons des augmentations à envisager. On le fera le moment venu en Conseil municipal. Monsieur ETCHETO ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO

11. Médiathèque - Convention de financement pour projection dans le cadre du mois du Film documentaire avec l'ALCA

M. ETCHEGARAY : Rapport 11, Monsieur UGALDE.

M. UGALDE : Oui, là, on est à la médiathèque cette fois-ci, mais à travers une convention de financement pour une projection dans le cadre du mois du film documentaire avec l'agence culturelle de la Région Nouvelle Aquitaine, une agence avec laquelle on travaille. Je veux dire par là qu'ils ne nous sont pas imposés, mais qu'il y a un travail en amont qui fait que les propositions de l'agence sont adaptées aux programmes eux-mêmes de la médiathèque, chaque année, dans le cadre de son adhésion à l'association Images en bibliothèques. La médiathèque participe en novembre au mois du film documentaire. En 2023, l'agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle Aquitaine : l'ALCA coordonne avec ses partenaires la manifestation en région en proposant aux programmeurs une sélection de films soutenus par la Région Nouvelle Aquitaine et des rencontres avec les réalisateurs et réalisatrices. Dans ce cadre, la médiathèque a choisi de projeter des films proposés par l'ALCA et donc de conclure avec l'agence une convention de partenariat régissant la répartition des frais induits par l'organisation de cette animation. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la note explicative de synthèse. Il faut retenir de tout ce que je viens de dire, en particulier la présence, je le répète, des réalisateurs ou des réalisatrices. C'est un élément qui pèse énormément dans les choix que l'on fait du film. On n'a pas une approche passive d'une projection, on fait en sorte, et c'est une vraie valeur ajoutée qui nous oblige quelquefois à changer d'axe, lorsque on fait un choix éditorial, on fait le choix de voir le film accompagné par quelqu'un qui est capable de le défendre.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention, de vote contre : délibération adoptée. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. Festival Points de vue 2023 - Convention de partenariat Ville de Bayonne, CAPB et Association Praxis

M. ETCHEGARAY : Monsieur LAIGUILLON vous allez nous parler du rapport numéro 12.

M. LAIGUILLON : Après le musée Bonnat-Helleu et maintenant le musée à ciel ouvert, 9 fresques vont enrichir notre patrimoine. 9 murs qui sont des fenêtres sur l'art. Points de vue est un rendez-vous international incontournable dans le street-art, dont nous occupons la place comme la capitale européenne, et il faut l'assumer. Et là, on va signer une convention pour le Festival Points de vue 2023. Cette convention de partenariat est coordonnée par la Ville de Bayonne, la Communauté d'agglomération Pays basque et l'association Praxis. Le festival Street art Points de vue a été initié en 2017 et propose chaque année à Bayonne un parcours de fresques uniques sur le territoire. Les conditions d'organisation de ce festival à Bayonne donnent lieu à la signature d'une convention tripartite. Cette convention a pour objet de formaliser le partenariat entre des signataires et de permettre de créer les conditions favorables au développement de cet événement. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci, le journal de 13 heures de TF1 a parlé du festival Points de vue de Bayonne. Je ne l'ai pas vu.

M. UGALDE : Oui, et pas quarante secondes, Monsieur le Maire. C'était un vrai reportage.

M. ESTEBAN : Monsieur le maire, sur la question du street-art, des fresques urbaines, cela me semble très lié, encore une fois, au marketing territorial et on en a la preuve avec TF1. Mais bon, ça c'est un choix municipal. On peut trouver effectivement que certains murs sont mieux décorés que non décorés. Bon, mais pour moi ça reste de la décoration. Une partie de la jeunesse ici faisait des graffitis, il y avait une tradition de graffitis. Le graffiti n'est pas le street-art. Le street-art c'est l'aboutissement artistique du graffiti, qui est une expression à la fois culturelle et politique. Il n'y a plus de mur sur Bayonne, il en reste un, mais au petit Bayonne qui va bientôt disparaître puisque le bâtiment est racheté. Et puis un projet sur la place Patxa. C'est le dernier mur qui reste d'un graffiti sauvage. On va dire : il reste des - on appelle ça en urbanisme - des zones grises, quelques-unes, très peu, où effectivement des jeunes peuvent s'exprimer. Mais moi, je souhaiterais qu'il y ait une place réservée aux jeunes pour des graffitis. C'est avec le graffiti aussi qu'on apprend à devenir artiste, en tout cas qu'on s'exprime. Voilà, je vous remercie. Je n'ai rien contre le street-art bien sûr.

M. LAIGUILLON : Alors, c'est une culture urbaine avec des codes, mais il y a aussi un gros travail avec les écoles qu'on a mis en place. Il y a des symboles, mais en fait pour toutes les fresques que vous voyez sur Bayonne, on a fait venir les artistes qui se sont imprégnés aussi de la culture basque par exemple. Vous avez les baleines sur la place Patxa. Hier, on a été au musée basque avec les artistes et on a vu que Bayonne était le port où on vendait la baleine. Elle était tuée à Saint-Jean-de-Luz, à Biarritz, et elle était vendue ici, à Bayonne. A la place Patxa, le slogan, c'est la lutte, oui, mais la fête aussi, et donc cette fresque représente la lutte (vous voyez les rameurs en train de batailler dans l'eau vive) et après la fête, avec cette ondulation de la baleine. Et donc en fait, là où vous voyez de la décoration, c'est pas du tout ça. Vous vous trompez largement. C'est un patrimoine qu'on a travaillé tous ensemble avec le musée, mais aussi avec des collectifs, avec des artistes, et avec les habitants. Je pense à Habitat Sud Atlantic, car on voit une fresque, par exemple, juste à côté du local des migrants et où on a vu l'artiste travailler avec les migrants, justement pour mettre en exergue les problèmes de notre société. Vous voyez de la décoration, comme à Ikea. Moi, je vois des problèmes de société qu'on nous met devant la tête, et ça, ça nous sert aussi à réfléchir. Et peut-être même, on peut y aller ensemble, discuter avec les artistes et aussi avec les personnes qui viennent les regarder. Par exemple aussi, c'est la traversée des migrants qu'on voit à côté de la prison. C'est tout un symbole, c'est tout un travail. Donc, la déco d'Ikea, vous pouvez y aller sur le festival Points de vue, rendez-vous international. Il est international parce qu'il y a plus qu'un message là-dessus. Vous dites après, je n'ai pas compris : « il ne reste pas de mur ». Je n'ai pas compris.

M. ESTEBAN : Je dis qu'il n'y a pas de place pour les graffitis à Bayonne. Les graffitis sont systématiquement nettoyés. Il n'y a pas de lieu d'expression. Un exemple : à Biarritz, ils ont créé des murs de graffitis.

M. LAIGUILLON : Alors, je vais finir. On a travaillé sur un dossier avec le street-art, le graff. On a travaillé avec d'autres associations, avec une association de skate, une association de danse et une association de graffs. En fait, on veut créer des spots, pas que des spots où il y a des graphes, mais quelque chose d'un peu plus global, où on va avoir des lieux de vie. Avec des danseurs de hip-hop, avec des skateurs et des graffeurs justement, et qu'on puisse les encadrer, parce que le graff aussi, ça se travaille. Il faut encadrer les personnes. Et donc, avec une association, donc anciennement Space Junk et trois associations de plus, on a repéré quelques spots et on travaille avec eux, justement pour qu'il y ait des lieux libres là-dessus. Donc, on a pensé à tout. Par contre il y a toujours le tuk-tuk qui peut vous emmener pour faire un petit passage sur Bayonne et les graffs. Voilà.

M. ETCHEGARAY : On répond même aux questions qui n'ont pas été posées. Madame HERRERA ?

MME HERRERA : Très rapidement, et ça n'enlève absolument rien à toute la qualité, la vitalité du festival Points de vue à Bayonne. Mais on ne peut pas s'autoproclamer capitale nationale ou européenne.

M. LAIGUILLON : Ce n'est pas moi qui le dit « la capitale nationale », ça a été prononcé, je le reprends des magazines.

MME HERRERA : **Toulouse** IL y à Paris, Londres, Berlin, Barcelone, Lisbonne, Gan, Athènes, et Bristol... Il faut que chacun fasse avec ses moyens, son histoire et son identité, mais on n'a pas besoin de s'autoproclamer en permanence capitale, enfin de mon point de vue, ça n'apporte rien.

M. LAIGUILLON : Juste pour vous répondre. Ça n'apporte rien et vous l'avez bien dit ça. Par contre, ce que je peux vous dire, ce n'est pas moi qui ai déclaré que la fresque de 2017 a été élue meilleure au monde. Ce n'est pas moi qui l'ai choisie.

M. ETCHEGARAY : Bon, écoutez, faut-il être désirable ? Comme vous le disiez tout à l'heure Monsieur Esteban, pas nécessairement. Bon, en tout cas, des arguments ont été échangés et c'est l'essentiel. Sur le rapport 12 j'ai compris qu'il n'y avait ni abstention, ni vote contre, évidemment, et c'est parfait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. DIDAM - Exposition Quintessence - explorations contemplatives de la matière - Festival Points de vue

M. LAIGUILLON : Rapport 13, allez, on va enchaîner sur le mois des cultures urbaines. On a pris place dans le DIDAM pour une exposition Quintessence, exploration contemplative de la matière dans le cadre du festival Points de vue dans le cadre de la septième édition du festival, la galerie KAXU propose une double exposition - au DIDAM et dans son espace de la rue Sainte-Catherine - autour du cosmos et de son interprétation plastique. Une vision onirique et sensible de l'univers à travers le regard de 5 street artistes invités par la galerie à cette occasion. Un programme de médiation culturelle accompagnera cette exposition, dont le budget s'élève à 5000 euros. Au vu des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les contrats et conventions amenés à être établis pour la mise en œuvre de ce projet.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de votes contre : la délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. DIDAM - Exposition Magnum génération(s)

M. ETCHEGARAY : Le sujet revient vers vous pour une autre exposition du DIDAM, celle à venir, Monsieur UGALDE.

M. UGALDE : Oui. Elle est beaucoup plus marquée par la grande tradition, c'est pour ça que je reprends la parole. En tout cas, là, c'est la génération Magnum, la nôtre, au sens large. Quand même pas la préhistoire non plus. Dans le cadre de sa programmation 2023-2024, la Ville de Bayonne accueille cet hiver, au DIDAM, une exposition inédite intitulée Magnum génération(s) consacrée à l'agence photographique Magnum et à la naissance de son histoire autour du célèbre reporter Robert Capa. Une plongée, entre bande dessinée et photographies, dans les grands événements qui ont marqué le vingtième siècle. Un programme de médiation culturelle accompagnera cette exposition, dont le budget s'élève à 28.000 euros. Au vu des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer des contrats et conventions amenés à être établies pour la mise en œuvre de ce projet sans prétendre à aucune capitalité. Je vous dirai simplement que l'agence lorsque nous l'avons contactée, était partie, bien sûr, sur un produit que je qualifierais de clé en main, parce que c'est comme ça qu'elle est reçue partout en France. Et nous lui avons fait comprendre qu'à Bayonne, ça ne se passerait pas dans les mêmes conditions. Et c'est ainsi qu'elle a dû s'adapter à un lieu qu'elle est venue découvrir. Et c'est à travers les ambiances de ces 3 pièces un peu différentes qu'elle a fait une proposition nettement différente de celle qu'elle avait pu proposer à La Rochelle quelques jours avant. Je tenais à le préciser.

M. ETCHEGARAY : Très bien. On va voter. Pas d'abstention, de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. Dimanches en musique - Saison 2023-2024

M. ETCHEGARAY : Monsieur UGALDE poursuivra avec le rapport 15.

M. UGALDE : Le Dimanche en Musique, qui n'en finit pas d'enregistrer une augmentation de ses adhérents, comme quoi penser aux publics souvent oubliés par les programmations officielles c'est aussi le travail d'une ville qui pense quelquefois, par exemple, à ses aînés, c'est-à-dire des gens qui ont de moins en moins la possibilité d'aller au-devant de spectacles vivants qui leur plaisent. Et il n'y a pas de honte à ça, à faire plaisir à des gens, pas forcément imposer toujours des programmations validées en haut lieu.

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville reconduit une nouvelle saison des Dimanches en musique qui comptera 9 rendez-vous d'octobre 2023 à juin 2024.

Et il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de cette nouvelle saison détaillée dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette saison 2022-2023.

Simple exemple, depuis 25 ans, il n'est plus possible de parler dans cette ville, de l'accueil de grand spectacle lyrique pour des raisons financières que tout le monde comprendra. Il se trouve que l'Opéra de Bordeaux s'est mis en tête de mettre en place des programmations d'opéra avec des mises en scène bien sûr très allégées, et c'est ainsi que La Bohème sera donnée à Bayonne, au théâtre, grâce à cette nouvelle modularité, en quelque sorte, de la programmation de l'Opéra de Bordeaux et nos anciens pour beaucoup d'entre eux en tout cas, pourront aller au-devant de répertoire qu'ils ne pensaient plus jamais entendre au théâtre de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention, de vote contre ? C'est adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

16. Réseau des jardins - Signature d'une convention de partenariat et financement avec l'association Bio Divers Cité

M. ETCHEGARAY : Donc alors, Laurence Hardouin devait présenter le rapport 16. C'est Lionel Sévilla qui va le présenter car elle ne va pas nous rejoindre ce soir.

M. SEVILLA : Merci, Monsieur le Maire, chers et chères collègues. Donc, cette délibération porte sur un réseau de jardins. Signature d'une convention de partenariat et de financement avec l'association biodiversité. La Ville de Bayonne mène depuis plusieurs années une politique favorable à la création de jardins partagés dont la pérennisation passe par la formation de jardiniers à l'agroécologie, la transition des savoirs, l'entraide, la mutualisation de matériels nécessaires au jardinage. C'est le rôle du projet des jardins en symbiose mis en œuvre par l'association Bio Divers Cité avec le soutien de la CAPB et de la Ville de Bayonne. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du partenariat à intervenir avec cette association qui se voit attribuer, pour 2023, une subvention annuelle de 4.200 euros au titre des actions menées.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Oui, si, Madame HERRERA ?

MME HERRERA-LANDA : Alors il y a une demande d'intervention qui n'est pas directement liée à la délibération, mais qui est plutôt liée à la feu délibération sur le projet de transition écologique et solidaire, qui devait prendre place donc sur l'ordre

du jour, mais en numéro 16. Et donc, ce sujet nous donne l'occasion de faire une intervention à caractère un peu plus général, au-delà de cette simple délibération qui, aujourd'hui, porte sur un sujet qui, bien sûr, fait l'unanimité, sur lequel nous allons voter favorablement tout à l'heure. En 2020, un des slogans de notre campagne était « Tout va bien, on n'est pas tous d'accord ». Il s'agissait ainsi de souligner le rôle essentiel de la prise en compte de la diversité des points de vue qui caractérisent notre société et des échanges pour parvenir, dans le cadre d'un processus démocratique, à des propositions et actions respectueuses de cette diversité. Alors que notre groupe minoritaire a, tout au long de ces 3 premières années de mandat, joué, selon nous, son rôle de participation active et de proposition, par ailleurs reconnu par des citoyens que nous croisons dans des instances mixtes. Le slogan pourrait être en 2023 : « Tout ne va pas bien. On n'est pas tous véritablement élus ». Pour le dire plus précisément, il ne nous est pas possible d'appliquer, dans des conditions on va dire satisfaisantes, le mandat pour lequel les Bayonnais nous ont apporté leur voix. Monsieur le Maire, ces propos ne doivent pas vous étonner, car nous vous avons déjà alerté à l'occasion des conseils municipaux précédents, sur la dégradation des conditions d'exercice de nos fonctions d'élus de minorité. Nous laisserons encore la place au doute sur les obstacles qui nous sont imposés en les attribuant à des effets de système plutôt qu'à une stratégie volontaire. C'est pourquoi nous les portons à nouveau à votre connaissance, en espérant que vous voudrez ou pourrez y remédier. En premier lieu, donc, c'est pour ça que nous intervenons maintenant, il s'agit du retrait d'un sujet essentiel de l'ordre du jour de ce Conseil municipal sans que nous en soyons informés : le projet de transition écologique et solidaire porté à l'ordre du jour initial, programmé dans le cadre de la réunion de développement durable. Nous avons donc adressé un courrier pour nous étonner du caractère non ouvert de la commission stratégie urbaine-développement durable, dans la mesure où, quand il s'agit du plan de transition écologique, cette réunion est ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. Un courriel est donc parti le vendredi, restant sans réponse. Nous avons renouvelé notre courriel le lundi et il nous a été répondu que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour du Conseil municipal. J'ai été obligée de répondre, en faisant des imprimés écrans, de ce qui nous avait été envoyé, que nous n'avions pas de réponse depuis le mercredi, et qu'il ne l'était peut-être plus, mais qu'en aucun cas il ne l'était pas puisqu'il avait disparu sans que nous le sachions. C'est un sujet important sur lequel nous avons proposé une motion en décembre 2022, sur lequel nous avons eu l'engagement d'obtenir un vote sur ce sujet fondamental avant l'été 2023. Donc, dans le meilleur des cas, nous voterons sur ce projet un an après le dépôt de la motion. Donc c'est quand même très ennuyeux, pour des raisons que je ne vais pas développer et que tout le monde connaît malheureusement ici. D'autre part, nous constatons une non-réponse quasi-systématique à des courriels sollicitant des informations et/ou des demandes de transmission de documents dans le cadre des décisions du maire à la suite de commissions, de conseils municipaux, dans lesquels on nous dit : « vous allez recevoir les documents ». Parfois, on fait des relances, ou on envoie des courriers qui restent

sans réponse. Un exemple : les convocations très, très courtes, parfois en moins de 48 heures, à des réunions portant sur des sujets importants tels que la commission extra-municipale des fêtes 2024, les dates des fêtes, le bilan des fêtes, et ce de manière répétée, en dépit de nos demandes réitérées formulées par écrit plusieurs semaines auparavant. Par exemple, nous avons écrit le 30 août pour demander quand se dérouleraient les réunions Bilan des fêtes de Bayonne. N'avons pas eu de réponse. Par contre, nous avons été informés le jeudi soir pour le lundi 17h de la conduite de la réunion. De même, nous ne sommes pas invités à des événements de cérémonie républicaine, par exemple l'inauguration de l'esplanade du garage de la Nive de l'Aviron Bayonnais, à laquelle aucun des membres de la commission Toponymie n'a été invité. Plus récemment, le rassemblement faisant suite aux événements dramatiques survenus en Israël. Nous n'avons pas reçu le message de rassemblement qui s'est déroulé et auquel aurait dû être invité, à notre sens, tout le Conseil municipal. De même nous nous sentons exclus de toute information et par là même, de toute contribution lors du processus d'élaboration de plans municipaux. Par exemple, le plan petite enfance, sur lequel nous avons contribué fortement à l'occasion de la commission qui s'est déroulée quelques jours avant le Conseil municipal. Nous savons que quelques-unes de nos propositions ont été intégrées dans ce plan et nous nous en réjouissons. Il en est de même pour l'espace socio-culturel municipal de Sainte-Croix où, en fait, on nous a expliqué qu'un processus de concertation était en cours depuis plus d'un an. Les seuls n'étant pas associés à ce processus, visiblement, étaient des élus de minorité. Je pense qu'il en est de même de l'opposition. Alors c'est un peu dommage qu'on ne reçoive que des produits finis. Cette liste ne se veut pas exhaustive et nous restons à votre disposition pour un échange plus approfondi à ce sujet, en espérant que ces effets de système pourront être corrigés. Dans une période marquée à l'échelle hexagonale par la hausse de la défiance vis-à-vis des élus, accompagnée d'une demande croissante des citoyens à être associés aux décisions politiques et sur le plan municipal, n'oublions pas, par une abstention record de plus de 56% au second tour des dernières élections municipales, nous réaffirmons notre volonté de pouvoir exercer pleinement notre rôle d'élus du citoyen. Je vous remercie de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Vous avez terminé. Bien, je vais essayer de vous répondre, peut-être pas dans le détail, mais dans la liste des choses que vous avez évoquées, et notamment des divers événements où vous n'avez pas été invités. Si je prends un exemple : l'inauguration du Garage de la Nive qui a été organisé par l'Association de l'Aviron Bayonnais Omnisport et à sa seule initiative. Le rassemblement qui est intervenu devant le parvis de l'hôtel de ville, devant la mairie, suite donc aux événements en Israël, ce sont des associations qui ont pris cette initiative. Nous y étions parce qu'on a eu connaissance de ce rassemblement, mais vous n'avez pas eu d'information de ma part car, effectivement, ce sont ces associations là qui ont pris cette initiative. Après, lorsque vous me dites : il faudra qu'on ait l'occasion de parler de sujets, en particulier liés à la transition écologique et énergétique, et c'est cela que

je voulais dire à la fin de la réunion : le 4 décembre, on a un Conseil municipal exceptionnel, je vous le dis là, à 17 heures sur la prime pouvoir d'achat, que nous avons décidé de mettre en place à l'endroit du personnel municipal qui déploie une énergie exceptionnelle pour les fêtes de Bayonne. Tout le monde sera d'accord pour dire que c'est vrai. Donc, on aura un Conseil municipal exceptionnel le 4 décembre. Et comme cette séance sera courte, nous allons faire suivre cette réunion en formation plénière du Conseil municipal d'une commission où sera effectivement abordé exactement tout ce qui est sous le prisme de la transition écologique et énergétique et des investissements que l'on doit réaliser sur ce point. Vous dites que ça va être un petit peu tardif. Alors oui, oui, d'accord, mais il était certainement préférable de se retrouver au plus près de la période où on fait des orientations budgétaires. Et c'est la période où les orientations budgétaires mûrissent, pour pouvoir être en situation de pouvoir donc dire que tel ou tel investissement sera réalisé à l'aune de la transition écologique et énergétique, sachant que l'addition de toutes ces lignes, ça fait malgré tout quelques millions d'euros, plutôt que de parler en l'air, on pensait qu'il était préférable de vous parler de choses pour lesquelles on aurait trouvé des financements, pour pouvoir être effectivement en situation de faire des propositions. Cela n'enlève rien au fait que dans ce que vous avez dit, Madame, si vous considérez qu'il faut davantage d'occasions de participer, je propose que cette rencontre ait lieu avec nos services pour que vous puissiez entrer plus dans le détail en ma présence. Voilà.

M. ABADIE : Excusez-moi, le 4 décembre, c'est un lundi ?

M. ETCHEGARAY : Oui, je suis désolé, mais comme elle parle de ça et que dans le flot des questions qu'elle a évoqué, il y a quand même cette information essentielle, j'ai préféré le dire dès maintenant...

M. SEVILLA : Juste une interpellation sur le projet de transition écologique. Donc, effectivement, lors de la commission Ville et développement durable de la semaine dernière, il a été annoncé que ce projet était toujours en cours de travail, et que l'on transmettait les fiches et les documents qui avaient été produits par les agents dans le cadre de ce projet et de son programme, à l'ensemble de l'opposition et de la minorité, pour que, justement, on puisse avoir un travail complémentaire et interne, compléter ces documents à partir de notre travail de base et qu'on puisse travailler là-dessus et avoir une délibération au mois de décembre. Et ça a été présenté en fait, lors de la commission Ville durable de la semaine dernière.

M. BERGE : Oui, merci, je confirme, j'étais en commission Ville durable et c'est ce qui a été dit, mais ça n'enlève pas les interrogations qu'a pu poser ma collègue auparavant par rapport à ça. C'est justement le point sur lequel on voudrait également être entendu. Donc, bon, on va participer notamment au travail sur les fiches sans s'y être engagé, et on compte le faire. L'autre point que j'ai également souligné c'est que je

pense qu'il va y avoir un vrai gros enjeu sur comment on va faire le suivi de ces fiches en termes de culture des services de la ville. Parce que, vu le nombre de fiches et les enjeux transversaux que cela représente, nous souhaiterions qu'en même temps qu'on nous présente les fiches, on nous présente également les procédures d'accompagnement pour les mises en place, parce que c'est quand même gigantesque. Et donc on peut comprendre le retard qui est pris parce que le travail est gigantesque, mais il y a une question d'ingénierie d'action publique, qui doit être vraiment envisagée pour que ce soit mis en application. Et je pense que j'ai contribué au débat en faisant cette remarque à l'occasion de la commission.

M. ETCHEGARAY : Merci. Vous entendez quelques manifestants à l'extérieur. C'est une manifestation qui a été interdite par le préfet en lien avec le sujet qu'on a abordé tout à l'heure, et donc sans doute qu'on sera peut-être perturbé tout à l'heure, mais ça on le verra. Je propose après cet échange intéressant de mettre aux voix la délibération, parce qu'en fait, c'est la libération 16 qui a ouvert ce débat.

Il n'y a pas d'abstention et de votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. Convention de partenariat avec l'association Bio Divers Cité pour l'entretien du jardin du Polo

M. ETCHEGARAY : Le rapport 17, Jérôme AGUERRE.

M. AGUERRE : Oui, il s'agit d'une convention de partenariat avec l'association biodiversité pour l'entretien du Jardin du Polo afin d'assurer la continuité de l'entretien du jardin partagé du Polo Beyris suite à la fermeture de la MVC. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, à intervenir avec l'Association Bio Divers Cité, telles qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN

18. Attribution de Subvention communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine

M. ETCHEGARAY : Madame LARROZE, pour le rapport 18.

MME LARROZE : Oui, merci beaucoup. Développement urbain : attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la

valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 167.958,75 euros de subvention dans le cadre de l'OPAH RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018/2023 d'approuver l'attribution de 36.153,52 euros de subvention dans le cadre du règlement d'intervention municipale en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement des subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre : la délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION

19. Aménagement d'une micro-crèche municipale dans l'ancien foyer Soleil résidence Breuer

M. ETCHEGARAY : Madame MOTHES sur le rapport 19.

MME MOTHES : Oui, merci, Monsieur le Maire : une délibération qui représente quand même une étape concrète très importante dans l'avancée de ce joli projet, puisque c'était il y a à peine 8 mois, en Conseil municipal, ici. Nous présentions notre nouveau schéma directeur de la petite enfance, avec l'annonce de la création et de l'ouverture de 3 nouvelles micro-crèches sur la ville de Bayonne. Donc, la première sera implantée dans les locaux de l'ancien foyer Soleil, sur les hauts de Sainte-Croix. Ce bâtiment appartenant à HSA représente un plateau en rez-de-chaussée très lumineux, de 150 mètres carrés, qui va nous permettre d'accueillir 12 enfants en tarification PSU, ce qui répond au diagnostic du territoire qui a été fait sur la ville. Donc, je vous le lis : Dans le cadre du schéma directeur de la petite enfance, la Ville va entreprendre des travaux d'aménagement d'une micro-crèche dans les locaux de l'ancien foyer Soleil, situé dans la résidence Breuer et appartenant à Habitat Sud Atlantique. Objectif d'ouverture en février 2024. HSA a accepté de conduire l'opération estimée à 116.156 euros HT, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le programme de travaux, d'approuver la délégation de la maîtrise d'ouvrage à Habitat Sud Atlantique sur la base du projet de convention joint en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur ABADIE vous avez la parole.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, jaun andereak

Lors du Conseil municipal de février dernier, nous avons eu à approuver le nouveau schéma directeur de la petite enfance 2023-2026. Nous étions à ce moment-là intervenus à 2 voix pour exprimer un certain nombre de contributions et des éléments relatifs à la capacité d'accueil collectif à Baiona. Nous constatons donc que le taux de couverture, qui est le cumul de toutes les places en accueil formel pour les enfants de moins de 3 ans était en forte baisse, de 63% en 2014 à 52% en 2022. Nous attendons les chiffres de 2023. L'offre globale est restée relativement stable, autour de 860 places, et c'est l'étude 2022. Mais pour autant, il y a une augmentation annuelle de 2,2 % de la population ainsi qu'une augmentation de 3% des moins de 3 ans chaque année. Donc, en guise de proposition, nous avons souhaité la relance de l'observatoire et d'un comité de pilotage élargi aux représentants des usagers ou parents et à l'ensemble des élus. Nous pensons qu'il faut augmenter le taux d'équipement, soit le nombre de places en accueil collectif PSU, en gestion municipale. On peut craindre par ailleurs que les 36 places prévues dans ces micro-crèches soient encore insuffisantes pour faire face aux besoins.

Azkenean, burasoak gero ta gehiago ari dira sekatzin hartzaindegi bat euskararekin.

Hartzaindegi tipi horietan atxemanen dute zerbait ?

Je disais que la demande d'accueil en langue basque en particulier est en hausse notable, puisqu'en 2022, il y a eu 60 demandes et que cela représente 16% de la totalité. Par contre, cette demande n'a été satisfaite que pour 1/4 d'entre elles, donc nous espérons vraiment un jour pouvoir participer à l'éclosion d'une deuxième crèche immersive Rive droite, car nous le savons tous et toutes, l'immersion à tout âge est la garantie de permettre à nos enfants d'accéder à un vrai multilinguisme. Cela aurait une bouille incroyable. Une seule question : quelle place pour l'Euskara dans ces futures micro-crèches milesker?

MME MOTHES : Oui, effectivement, on ne va pas revenir sur le schéma directeur que nous avons partagé, qui faisait état effectivement d'une baisse de place due à plusieurs facteurs, d'où, justement, la création de ces 3 nouvelles micro-crèches, effectivement, 36 places, et nous avons déjà évoqué en février le fait que la Ville ne pourrait pas à elle seule porter toutes les places nécessaires. Donc, le projet est bien d'ouvrir les portes de la ville aussi à des porteurs de projets privés ou associatifs que nous recevons au cas par cas, pour vérifier effectivement qu'ils répondent à notre charte. Pour ce qui est de la langue basque, ça nous tient à cœur, effectivement et sur les 3 nouvelles micro-crèches qui doivent ouvrir, une devrait ouvrir sur le Polo-Beyris. Ça nous semble judicieux, dans ce quartier, d'inclure justement la langue basque, avec la proximité de l'Ikastola.

MME MARTIN-DOLHAGARAY : Si vous me permettez Monsieur le Maire de compléter ces propos ? Quand on parle de 12 places, ça correspond à 1,5 voire 2

enfants par familles. Voilà, donc juste pour revenir sur le nombre de places, quand on parle de 12 places, ça correspond à peu près à 24 enfants, parce que, en termes d'accueil, il y a des enfants qui viennent en temps complet, d'autres qui viennent à tiers temps, donc, on sait que c'est à peu près 24 enfants. Donc, en fait, on n'est pas sur 36, mais on est bien sur 72 places qui seront proposées par la municipalité, ce qui n'est déjà pas du tout la même chose. En plus de ça, nous travaillons sur les places PSU avec l'association Céleste qui, elle, de son côté, fait des efforts aussi à ce niveau-là. Nous avons des porteurs privés, puisqu'il faut bien aussi des porteurs privés. Donc là, je vais dire, le taux de propositions ne repose pas que sur les épaules de la mairie, mais bien entendu sur tous les partenaires avec lesquels nous travaillons. Pour ce qui est du développement de la langue basque, on est bien d'accord que ça va être nécessaire. Nous avons identifié pour l'instant peut-être un endroit, mais en tout cas, la volonté de la Ville est de faire qu'il y ait plus de bilinguisme, voire plus d'immersion. Cet après-midi encore, j'étais à l'AG de l'OPLB et le sujet a été évoqué. Il a été évoqué également avec l'Education Nationale de pouvoir faire des propositions supplémentaires au niveau des établissements scolaires. Tout ça est bien acté et bien écrit dans un schéma directeur. Donc, je pense que, bien entendu, on reconnaît les bilans qui ont été faits. Le nombre de places n'était pas suffisant, mais nous mettons vraiment les bouchées doubles pour faire en sorte que cet accueil puisse maintenant remonter en statistiques et surtout pouvoir satisfaire les parents. Bien entendu, un schéma directeur c'est fait pour évoluer. Donc, tous les ans, il y aura des évaluations, il y aura une observation de ce qui se sera passé, des besoins... On sera là pour actualiser, on sera là pour en reparler également en commission, de manière à faire en sorte de caler au plus près des besoins des familles bayonnaises.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur BERGE ?

M. BERGE : Oui, juste une petite précision. On est bien d'accord que les micro-crèches, notamment immersives, auront vocation également à envoyer les enfants dans les écoles publiques, dans lesquelles on développe l'enseignement immersif et pas uniquement dans les ikastola comme ça a été dit dans la présentation, on est bien d'accord. La politique publique, aujourd'hui, met justement le paquet sur le développement des sections immersives.

En maternelle, dans les écoles publiques, justement en lien avec la nécessité de fabriquer des locuteurs complets, il faut aussi qu'on soit cohérent dans cette politique d'accompagnement de l'enseignement immersif de la langue basque en maternelle, sachant qu'on passe au bilingue à partir du primaire dans le système public. Mais c'est particulièrement stratégique, donc on voit bien qu'il y a vocation à nourrir l'ensemble des établissements scolaires, mais également les établissements publics. Je pense que c'est quelque chose auquel on est tous extrêmement attachés.

MME MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, oui, on est tout à fait d'accord. D'ailleurs, on a une école bilingue sur Jean Moulin. Donc, bien entendu, la politique est cohérente. Il s'agit de faire en sorte qu'il y ait un accueil qui soit proposé aux parents depuis la toute petite enfance jusqu'à la sortie de l'élémentaire, bien entendu, et ça a été, je vous dis, évoqué cet après-midi à l'AG de l'OPLB de manière très forte, en disant qu'il y avait ce travail à faire justement. Voilà, j'espère qu'on a été entendu.

M. ETCHEGARAY : Merci. C'est toujours mieux de répéter les choses. Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre : adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé Lot 15 - Réseaux d'adduction marché COREBA n° 23015 - avenant 1

M. ETCHEGARAY : Madame MARTIN-DOLHAGARAY pour le rapport 20.

MME MARTIN-DOLHAGARAY: Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - lot quinze, ce sont les réseaux d'adduction, donc le marché COREBA numéro 23.013. L'avenant numéro 1 : par délibérations du 9 février et du 5 avril 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux décomposés en 17 lots, hors désamiantage et bâtiments modulaires. Les travaux ont démarré le 19 mai 2023 et devront s'achever fin août 2024. En cours de travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, dont les détails sont précisés en note explicative de synthèse. Dans ce cadre, il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant numéro 1 au marché 23.013, avec le titulaire concerné.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. Programme de réussite éducative - convention de partenariat avec l'association Coup de pouce

MME MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit maintenant du programme de réussite éducative. C'est donc la convention de partenariat que nous signons tous les ans avec l'association « Coup de pouce » dans le cadre de son plan d'action. Le programme de réussite éducative, déployé sur les écoles du réseau d'éducation prioritaire, s'appuie sur le dispositif « Coup de pouce » pour mener des ateliers de prévention des échecs précoces en lecture et en écriture auprès des enfants du CP et de la grande section maternelle. Partenaire de la Ville, l'association Coup de pouce pilote les animations dans les conditions définies dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé

au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention, à intervenir avec l'association Coup de pouce.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre. C'est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

22. Partenariat pour la mise en place d'un stage citoyenneté, module Environnement dans le cadre d'infractions environnementales

M. ETCHEGARAY : Monsieur Lionel SEVILLA, rapport 22.

M. SEVILLA : C'est un rapport sur un partenariat pour la mise en place d'un stage de citoyenneté, module environnement, dans le cadre d'infractions environnementales. Le tribunal de grande instance de Bayonne a constitué le pôle Régional environnement regroupant différents services de l'État avec des compétences de police au titre du code de l'environnement en vue de traiter spécifiquement tous les dossiers identifiés d'atteintes à l'environnement. Ce pôle envisage de développer, parmi les réponses pénales aux infractions environnementales, une réponse originale et à vocation pédagogique à travers la mise en place de stages de citoyenneté module environnement. La Ville de Bayonne apporte son concours à la mise en œuvre de cette initiative qui se concrétiserait par la signature d'une convention multi-partenariale annexée à la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le tribunal de grande instance, l'office français de la biodiversité, la SEPANSO, ainsi que les villes de Bayonne et d'Hendaye dans le cadre de l'organisation d'un stage de citoyenneté Module environnement, ainsi que d'accorder la mise à disposition gratuite des salles communales utilisées pour les besoins du stage correspondant.

M. ETCHEGARAY : On ne dit plus le tribunal de grande instance, mais le tribunal judiciaire. Merci. C'est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. Muséum d'Histoire Naturelle - Approbation du plan de récolement décennal 2023-2027

M. SEVILLA : Donc, il s'agit d'une délibération à propos du muséum d'histoire naturelle. Donc l'approbation du plan de récolement décennal 2023-2027 selon les détails précisés en note de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de récolement décennal du muséum d'histoire naturelle pour la période 2023-2027.

M. ETCHEGARAY : Merci sur ce rapport. Pas d'abstention, de vote contre, c'est adopté. Christian MILLET-BARBE va présenter le rapport 24.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FETES TRADITIONNELLES

24. Fêtes de Bayonne 2023 - prise en charge des coûts des forces de sécurité mobilisés par les services de l'État

M. MILLET-BARBE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc des fêtes de Bayonne 2023 et de la prise en charge du coût des forces de sécurité mobilisées par les services de l'État, dont le ministère de l'intérieur a engagé les moyens nécessaires au bon déroulement des fêtes de Bayonne, qui se sont déroulées entre le 26 et le 30 juillet dernier. Sur la base des éléments contenus en note explicative de synthèse, la Ville doit prendre en charge les dépenses correspondantes suivant les périmètres, et missions confiées à la police nationale pendant les fêtes, soit une somme de 96.999,80 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention à intervenir dans ce cadre avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique. Vous vous souvenez que l'an dernier, nous avons en gros payé à peu près 70.000 euros. Nous passons donc à 97.000 euros, on va dire pour arrondir, et effectivement, des moyens supplémentaires ont été accordés par l'État, en particulier les forces de la BAC, par exemple, des compagnies d'intervention mais plus localisées, qui sont donc venues s'ajouter aux 4 compagnies de CRS que nous avons eues pendant toutes ces fêtes.

M. ETCHEGARAY : Merci. Monsieur ETCHETO a la parole.

M. ETCHETO : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vient mettre sur la table en séance le dossier des fêtes de Bayonne. Alors, certes, il est seulement question ici de la convention par laquelle l'État facture désormais à la Ville une partie du coût des services de police et de gendarmerie engagés pour la sécurisation des fêtes. Pour que les choses soient claires, notamment pour les services, je vous précise d'emblée que nous nous abstenons sur cette délibération, comme nous l'avons fait l'an dernier. Bien entendu, c'est d'un enjeu bien plus large qu'il doit être question désormais lorsqu'on aborde la question des fêtes. Et puis on a la possibilité de le faire je dirais désormais quelques semaines après, avec peut-être un petit peu plus de recul et l'émotion étant un petit peu retombée, mais évidemment, personne n'ignore que la dernière édition a malheureusement été sérieusement entachée par un certain nombre de débordements et même de faits tragiques, et en particulier l'agression mortelle dont nous nous souvenons tous, et dont a été victime l'un de nos concitoyens qui rentrait simplement chez lui. Alors, au-delà même de ces actes d'une telle gravité, on a tous

pu constater aussi l'affluence considérable, dans une certaine mesure, d'une dégradation plus ou moins gênante des comportements d'une partie du public. Je ne m'étendrai pas, mais il est bien évident que tout ceci pose une véritable question, et avant tout une question de sécurité collective. Et nous pouvons penser tout d'abord ici au risque de mouvement de foule qui s'est manifesté à plusieurs reprises de manière très inquiétante, tout le monde le sait également. On peut penser aussi aux capacités de réponse du dispositif de secours, de plus en plus sollicité et qui doit faire face à des conditions d'intervention toujours plus difficiles, dans une foule plus dense. Mais enfin, même au-delà de la sécurité, on ne peut pas ignorer non plus ce qui serait une question d'apaisement parfois, et même plutôt de convivance. Sur tous ces aspects, la maîtrise collective de l'événement pose aujourd'hui sérieusement question. Et on remarquera au passage que le processus de bariérisation de la fête n'est ici d'aucun secours. Au contraire, cette festivalisation favorise ceux qui ont tendance à penser qu'en s'acquittant d'un prix d'entrée, tout est désormais permis, à l'intérieur de l'enceinte comme en dehors d'ailleurs. Il faut sans aucun doute envisager des réponses et même des réformes importantes si on veut se prémunir contre une dégradation irréversible ou, pire, contre une catastrophe. Je ne m'étendrai pas outre mesure. Nous avons eu l'occasion de développer quelques pistes dans la dernière parution du Bayonne Magazine. Mais en quelques mots, nous voulons rappeler en tout cas qu'un changement de calendrier ne suffira pas. L'occupation physique et sonore de l'espace public doit être repensée. Avec des limitations plus fermes, des délocalisations, pourquoi pas des contrôles plus stricts, de toute évidence. Le débat est ouvert et il est juste question ici de poser un jalon. Il faut qu'il soit riche et que les acteurs de la fête et les Bayonnais s'en emparent rapidement et profondément.

M. BERGE : Oui, nous partageons cette analyse. Nous avons eu l'occasion de le faire savoir et, d'ailleurs, je pense qu'on peut quand même se féliciter de la responsabilité avec laquelle l'ensemble des différents groupes politiques se sont exprimés sur ces questions. Au moment où nous avons connu des drames et des questionnements, on a essayé quand même de garder, je dirais, notre sang-froid et justement de travailler dans l'intérêt général, à voir comment on pourrait faire en sorte d'assurer la pérennité de nos fêtes que ce soit en termes de sécurité, mais également en termes de contenu et de sentiment d'appartenance et de construction avec les Bayonnais. Alors, on se saisit également de cette délibération et on va vous lancer quelques pistes de réflexion, parce que c'est vrai qu'on a déjà vu des réponses, notamment dans la presse, alors même que la réflexion n'a pas commencée, notamment en lien avec les Bayonnais. Je parle évidemment de l'article de La Semaine du Pays basque qui amène énormément a priori de réponses, alors même, justement, qu'on n'a pas encore commencé à travailler, je dirais, sur un diagnostic collectif, déjà entre groupes politiques, et avec la population encore moins. Et donc nous estimons que déjà cette délibération est un paradoxe en elle-même. Et donc on va voir le nombre de paradoxes qui existent sur les fêtes de Bayonne aujourd'hui.

Premier paradoxe, c'est la fermeture tarifée de l'espace public, qui va à l'encontre du principe de libre circulation. Et vous allez me dire : mais les Bayonnais peuvent circuler librement. Non, on a droit aux bracelets gratuits mais je pense que plus d'un d'entre nous, qui vivons à l'extérieur du périmètre festif, n'avons pu rentrer à des moments sans faire une heure, une heure et demie, deux heures de queue pour entrer dans l'espace festif. Alors, je ne sais pas si la chance ou la malchance de vivre à l'intérieur du périmètre, mais c'est quand même des réalités qui arrivent au niveau du pont Saint-Esprit et également au niveau de la porte d'Espagne, de manière extrêmement régulière. Donc, déjà en faisant la tarification, on enfreint le principe de libre circulation à l'ensemble des citoyens, mais cela s'applique également aux bayonnais. Deuxième paradoxe : celui de cette délibération. La facturation d'un service public qui va donc à l'encontre du principe de gratuité du service public, c'est-à-dire on paye les forces de sécurité, que nous payons déjà avec nos impôts.

Troisième paradoxe, et là, on va vraiment, j'allais dire, sur des questions que nous devons avoir la responsabilité de nous poser comme des élus de ce territoire. Alors que les dépenses de sécurité n'ont jamais été aussi importantes, le sentiment d'insécurité n'a jamais été aussi présent pendant nos fêtes, en lien justement avec les questions de mouvement de foule en particulier, que nous avons connus à l'occasion de l'ouverture, et de la journée des enfants. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre de personnes qui sont venues nous voir pour nous parler justement de ces grands moments de sentiment collectif d'insécurité.

Quatrième paradoxe : alors que, quantitativement, les sociétés de sécurité et les forces de l'ordre n'ont jamais été aussi nombreuses, leur présence à l'intérieur de l'espace festif reste minimale. En lien avec la sécurisation du périmètre payant et l'incapacité de circuler des forces de sécurité, même à pied, au sein de l'espace festif, on a des forces de sécurité qui sont cantonnées à sécuriser le périmètre extérieur. Or quand la foule est dedans, on l'a vu à diverses reprises, on ne peut pas circuler et on ne voit pas passer, à certains horaires, dans certaines rues de la ville de Bayonne, les forces de sécurité. Ce qui pourrait d'ailleurs les mettre en danger. C'est peut-être pour ça qu'ils ne circulent pas, mais c'est une réalité.

Cinquième paradoxe, celui peut-être que vous n'attendiez pas, que nous avons qualifié à plusieurs reprises d'effet Disneyland. La fréquentation augmente alors que le prix augmente. The place to be : c'est l'endroit où il faut être. C'est cette idée de festival. Monsieur ETCHETO l'a très bien résumé : on paye, on fait ce qu'on veut.

Sixième paradoxe : alors que les fêtes deviennent de plus en plus populaires en France, elles deviennent impopulaires à Bayonne et au Pays basque, avec de plus en plus de Bayonnais qui déclarent quitter la ville quand ils sont dans le périmètre festif pendant la période des fêtes.

Septième paradoxe : alors que le budget des fêtes est excédentaire financièrement, la fête devient déficitaire au niveau lien social et soutien populaire. Il faut faire des choix.

Huitième paradoxe : alors que les Bayonnais se sentent de plus en plus exclus de leur fête, la majorité refuse de les associer à un exercice de réflexion collective sans tabou sur le sens, le périmètre et l'organisation de ces dernières.

Tous ces éléments en marketing laisseraient penser à une faute de positionnement dans l'organisation de nos fêtes où l'appât du gain génère une fausse sécurisation de l'espace festif pour accueillir une foule toujours plus nombreuse et toujours moins initiée au savoir-être festif. Ne serait-il pas temps de remettre le lien social, la libre circulation des personnes, la culture, les quartiers, au cœur de nos débats sur les fêtes, avec l'ensemble des Bayonnais ? Car faire la fête à Bayonne sans les Bayonnais, je vous dirais, c'est un peu comme boire du bon vin dans un gobelet en plastique. Ça saoule, mais cela perd en goût, terroir et caractère.

M. ETCHEGARAY : C'était la conclusion, la chute ?

M. BERGE : Si vous voulez, mais elle a du sens. J'espère que vous avez pu l'apprécier.

M. ETCHEGARAY : Ecoutez, moi, je vais vous dire, il est hors de question sur cette délibération, qui concerne le règlement d'une somme qui est due à l'État presque à hauteur de 100.000 euros, de mettre à plat ce sujet, qu'on n'a pas l'intention d'éluder, mais pour lequel on a mis en place des principes de gouvernance, avec un calendrier. Ces délibérations concernent uniquement le fait de devoir régler la facture des forces de police nationale. Après c'est vrai, dans un contexte particulièrement dramatique, on a connu le temps du deuil et on est tous entrés dans l'été avec ce sentiment de deuil. Je crois qu'on est tous là-dessus du même avis. A suivi un temps judiciaire puisque, comme vous le savez, il appartiendra au pouvoir judiciaire ou à l'autorité judiciaire de prendre des dispositions et de chercher les auteurs. C'est un autre aspect des choses, mais sur lequel on n'a aucune prise. Et on va laisser à l'autorité judiciaire le soin de faire la part des choses.

Maintenant, vous conjuguez les paradoxes en disant presque : c'est la faute à la tarification, c'est la faute à ceci, c'est la faute à cela. Bon.

Pour ce qui concerne le fait de devoir indemniser l'État pour la mise à disposition des forces de police, ça remonte à des dispositions qui ont été prises par Monsieur Collomb qui était ministre de l'intérieur. Cela a ensuite été suivi de dispositions qui ont été prises par son successeur Gérald Darmanin, qui les uns et les autres ont mis en place des circulaires pour considérer que les manifestations d'importance dont les maires peuvent avoir l'initiative doivent être désormais, lorsque les organisateurs, vous appelez ça festivals, des fêtes de Bayonne pour ce qui nous concerne, entraînent des flux de population importants. L'État dit : vous en supporterez la charge, et en réalité, quand on sait le coût réel, c'est plutôt de l'ordre de 400-500.000 euros, plutôt que 100.000 euros. Nous assumons le fait, et c'est l'objet de la délibération, qu'il faille prendre en charge cette somme. Du reste, lorsqu'il s'agit de justifier l'augmentation de ce que vous appelez la tarification pour l'entrée dans le périmètre des fêtes, nous avons

effectivement annoncé l'entrée des fêtes à 12 euros. Je ne rentre pas dans les détails de tout ça, c'est un sujet sur lequel on n'aura pas à revenir. Et moi j'assume, on pourra me le reprocher, le fait d'avoir mis en place, avec mes collègues, un modèle économique pour nos fêtes. Pour leur survie. Je dis bien pour leur survie. Vous dites qu'elles sont menacées, on a fait en sorte qu'elles puissent survivre.

Deuxième chose. Vous parlez ensuite du respect du deuil et du respect du temps judiciaire, je ne remets pas en cause tout ça, mais vous abordez un certain nombre de sujets qui relèvent de la question du bilan et qui relèvent aussi des perspectives qu'il faut envisager. Moi, j'ai considéré et j'assume aussi ce fait avec mes collègues, qu'il faut respecter le temps du bilan, et ce bilan, on veut pouvoir le faire avec les membres du Conseil municipal. On l'a fait ensemble, on a donné des éléments de bilan et on l'a discuté ici. Madame HERRERA, vous n'êtes jamais satisfaite de la manière dont on travaille. Vous n'avez pas pu venir à cette réunion, et je n'y peux rien, vous avez votre emploi du temps qui fait que vous ne pouvez pas venir. Vous avez des collègues qui ont pu y venir. Nous avons donné des éléments à ceux qui voulaient bien les recevoir. Vous pourrez les discuter et vous pouvez encore les discuter dans le temps du constat. Maintenant, ça ne veut pas dire qu'on va en rester là, mais se mettre déjà d'accord sur ce qu'ont été ces fêtes. Et on peut déjà s'entendre sur un point : on a eu une sur fréquentation des fêtes de Bayonne. Je ne vais pas contester le fait que nous sommes victimes d'une sur-fréquentation. Je ne suis pas davantage le maire qui conteste la structure médiévale de notre ville, avec ce que ça signifie sur l'étroitesse des rues, l'étroitesse des places, etc. Ce sont des points qui n'échappent à personne. Et je suis le premier à le reconnaître. Ça relève du constat après les perspectives : Après il va falloir y travailler, mais on ne sera pas les seuls. Car les cafetiers-restaurateurs qu'on va recevoir, on va faire le même travail avec eux, on le fera aussi avec les Peñas, on le fera aussi avec les conseils de quartier, car j'ai souhaité que les conseils de quartiers puissent être activés, 4 au total. On a dit tout à l'heure le bon travail qui a été réalisé par les conseils de quartier et ça serait dommage que ceux qui seront en fin de mandat ne puissent pas venir ici nous donner leur sentiment. Quand on a une organisation citoyenne et qui a montré son efficacité, autant l'utiliser. Alors on va le faire. Ce n'est pas fini, vous êtes pressé, et je comprends. Moi aussi je suis pressé, mais laissons du temps au temps. Ce n'est pas moi qui ai inventé la formule. Il faut de temps en temps aussi se poser, et c'est ce temps-là que je vous propose de respecter. Alors, bien sûr qu'après il va falloir faire des choix. Vous dites, ce n'est pas qu'une question de « quand » la fête doit être organisée. L'élément de la temporalité, à mon avis, est relativement important. L'élément du lieu aussi, du ou des lieux, de la question du périmètre. Mais on n'en est pas là, excusez-moi, mais cet aspect de la discussion n'est pas encore à l'ordre du jour. Vous l'invitez au travers de cette question, dans ce Conseil municipal ce soir, et c'est votre droit, bien évidemment, de l'aborder, c'est aussi le mieux que de vous dire : on y parviendra, à ce débat, on l'aura dans différents périmètres, ce que je viens d'indiquer. Il y aura forcément une plénière, ici avec les membres du Conseil municipal qui, au regard et au vu de tout ce qui va nous remonter,

de tous ces cercles concentriques, auront à décider, à voir ce que doivent être les fêtes de demain. Il est hors de question de considérer qu'on remettra en cause leur essence même, parce que c'est aussi évoqué par certains, pas ici, mais c'est également évoqué par certains, mais ces questions-là on se les posera tranquillement. Ici même, dans la même configuration. Alors, c'est long, j'entends bien, mais il faut prendre le temps et arriver à l'inscrire dans nos agendas respectifs. Monsieur ETCHETO, et puis Madame HERRERA, et ensuite on passe au vote de cette délibération.

M. ETCHETO : Merci, mais il me semble qu'on s'est exprimé très modérément, à juste titre. Monsieur le Maire, dans la réponse que vous avez donnée dans le contenu, ça pourrait m'aller, ça pourrait nous aller, sauf qu'il ne faudrait pas que vous donniez l'impression de mettre à distance ce débat. Alors, évidemment, au vu de l'actualité internationale que nous vivons, on relativise les choses, bien entendu, et il faut le faire. Cela dit, je crois qu'il y a un vrai sujet, au-delà des drames. Moi, je me suis refusé à réagir le moment venu, avec des médias nationaux qui se sont précipités sur ce genre d'occasion. J'ai estimé que ce n'était évidemment surtout pas le moment. Je sais que de toute manière, vous êtes en première ligne là-dessus, qu'on affronte désormais un problème qui n'a jamais été, en termes de dimensions, celui qu'il faut affronter désormais, bien entendu avec des questions qui se posent aussi. Je partage une grande partie de l'argumentation de Mathieu BERGE sur bien des points. Je n'ai pas voulu aborder la dimension financière. Mais bon, puisque vous y êtes, l'État, honnêtement, il s'en tire très, très bien avec cette histoire de bracelets. Parce que d'abord, venir nous réclamer de l'argent dans cette convention, mais ce n'est pas là qu'il gagne le plus d'argent, avec je ne sais pas combien de recettes de bracelets (2 millions, quelque chose comme ça ?) il prend 20% de TVA, donc, je dirais que ça, en plus de la convention...

M. ETCHEGARAY : Je pense, plus de 2 millions, Monsieur ETCHETO.

M. ETCHETO : Ce n'est pas une attaque. Ce que je veux dire, c'est que l'État, il a beau jeu de nous réclamer en plus la convention, s'il a déjà pris 500.000 euros rien qu'avec la TVA sur le bracelet. Et on ne parle pas de la TVA ensuite sur l'ensemble du chiffre des fêtes. Mais ce n'est pas le sujet là. Ce que je voulais aborder ce soir, de toute manière, je pense qu'on ne sera pas forcément en désaccord sur le fond, même si vous êtes en situation de discuter ça, je crois quand même que vous êtes le premier à le savoir, on est quand même sur le fil du rasoir avec la dimension qu'ont prise aujourd'hui les fêtes. C'est vrai que dans les semaines qui viennent, tout de suite, après ce qu'on vient de vivre, et dès qu'un événement dramatique survient, puis après, vous savez, le temps passe, et puis on se dit « finalement, ce n'était pas si mal, le bilan chiffré, il n'est pas si mal ». Il faut savoir aussi comment on l'apprécie, comment on dénombre les incivilités, celles qu'on compte ou qu'on ne compte pas, et puis, puis finalement, même inconsciemment reconduire peu ou prou le dispositif. Je crois qu'il

faut quand même vraiment garder de la conscience. Je le dis de manière collective. Evidemment, l'année prochaine, d'ores et déjà, nous savons que le calendrier sera exceptionnel du fait de l'organisation des jeux olympiques et de leur impact, donc, il y aura forcément déjà un premier changement qui n'est pas lié directement à cette organisation. Vous l'avez quand même plus ou moins esquissé en filigrane, je crois qu'on ne pourra pas se contenter de réfléchir uniquement sur le calendrier en termes de réponse. Il faut aussi réfléchir en termes d'espace, je crois. Et puis le contenu de l'espace, mais évidemment un débat plus large, j'espère, enrichira tout ça.

M. ETCHEGARAY : Merci. Madame HERRERA, on va conclure

MME HERRERA-LANDA : Je crois que je vais dire un petit mot du centre-ville. On parle de signaux faibles, mais ça fait plusieurs années. Alors cette année, il y a eu un accident dramatique qui est un accélérateur, peut-être, de prise de conscience malheureusement. Depuis 2020 les habitants du centre-ville font remonter un certain nombre d'évolutions très négatives et moi, j'ai été interpellée par deux voisines qui travaillent en horaires décalés et qui se sont fait insulter depuis deux, trois ans parce qu'elles n'étaient pas habillées en blanc quand elles rentraient du travail. Les personnes pensaient qu'elles étaient dans la fête et elles se sont faites pour certaines un peu chahuter, parce qu'elles n'étaient pas habillées en blanc et que donc, c'était en signe de non-adhésion à la fête, alors qu'en fait, elles rentraient tout simplement du travail. Donc, c'est pour donner juste une anecdote, mais quand même, c'est assez ennuyeux. Voilà donc ça, c'est le premier élément. Les signaux faibles, on les a sur les fêtes de Bayonne, mais on les a aussi sur la Foire au Jambon. Pour les habitants du centre-ville, c'est le même problème. On ne va pas jouer non plus aux personnes effarouchées, mais par exemple, la consommation tout à fait- j'allais dire décontractée, d'un certain nombre de produits stupéfiants sur la voie publique est devenu presque un code qu'il faut adopter. J'ai plein de photos à votre disposition, pas pour la délation, mais pour montrer que c'est devenu un phénomène. L'incident qui est arrivé peut arriver à n'importe lequel des riverains du centre du grand Bayonne ou même du petit Bayonne. Donc, ça veut dire qu'il y a un certain nombre d'éléments, je pense, que les Bayonnais, les citoyens, n'ont pas décidé. Et ce qu'ils nous ont dit, c'est qu'ils ont envie d'être entendus, au moins ça. Et on a commencé les deux réunions, alors, je n'étais pas à la réunion du Conseil municipal, j'étais à la réunion de la commission extra-municipale des fêtes. Pourquoi j'ai fait la moue au début de la réunion? Vous nous avez dit : on va vous présenter des choses, on n'est pas là pour parler de 2024...On n'est pas là pour faire des propositions...

M. ETCHEGARAY : Je confirme, j'avais fixé les règles du jeu.

MME HERRERA-LANDA : Moi, je posais juste une question sur le nombre de toilettes mixtes, féminines et masculines. Et en fait, je ne pouvais pas poser d'autres questions

puisque le débat était verrouillé - dans la mesure où on nous a dit : on vous présente des chiffres, on ne peut pas débattre sur des chiffres et ça ne constitue pas un constat.

M. ETCHEGARAY : Je ne suis pas d'accord avec vous. Je suis président de l'assemblée, je décide qu'il y a une méthode, et on en est au stade du constat. Si vous ne mettez pas comme principe ce qui est dans le sujet ou hors-sujet, vous perdez votre temps. Vous ne trouvez pas qu'on y a passé du temps ? On y est restés deux heures.

MME HERRERA-LANDA : Non, pas sur la commission extra-municipale des fêtes. Elle a duré beaucoup moins que ce qui était prévu. L'instauration d'un cadre était indispensable, on est bien d'accord, mais on ne peut pas dire que le constat a été fait, puisque l'objet de la réunion n'était pas de faire un constat, c'était de présenter des chiffres. Donc, les autres personnes vont peut-être rebondir, celles qui ont participé. C'est un constat chiffré qui n'est pas le diagnostic de la fête.

M. ETCHEGARAY : Je crois qu'on a des problèmes de compréhension. Mais Monsieur ESTEBAN veut prendre la parole.

M. ESTEBAN : Ça va être bref, je remercie mes collègues de l'opposition et de la minorité, puis vous-même, Monsieur le Maire de ce débat. C'est vrai que nous sommes, dans des fêtes, un peu no-limit. Vous envisagez donc de rencontrer les cafetiers, les Peñas, et un troisième acteur, qui est plus ou moins informel, mais qui est acteur de l'alcoolisation très forte des jeunes pendant les fêtes, qui sont les grandes surfaces. A tel point qu'à la fin des fêtes, alors qu'on a des verres recyclables, on se retrouve avec un amoncellement de déchets plastiques divers et variés. Je crois qu'il faut également sur la question de l'alcoolisation, intégrer dans la réflexion ces acteurs que sont les grandes surfaces du centre-ville ou des alentours. Tous les jeunes ne vont pas dans les cafés.

M. ETCHEGARAY : Merci. Ce que vous dites sur les grandes surfaces, Monsieur ESTEBAN, est assez juste. Et je pense en effet qu'on a là aussi un sujet avec les grandes surfaces ou moyennes surfaces. Monsieur UGALDE, la dernière prise de parole et on vote.

M. UGALDE : Je dirai en souriant que pour parler des fêtes de Bayonne, celui qui a la responsabilité de l'animation peut aussi quand même avoir à dire un petit mot. Parce que les fêtes, c'est aussi ça. La première chose que je veux rappeler ici, mais je ne l'apprends à personne, l'incident, l'accident dramatique dont on parle et de nombreux incidents tout aussi gênants d'ailleurs, sont à relier avec ces phénomènes festifs au sens large dont on sait, hélas, ou pas, qu'ils n'ont pas de lien direct avec l'identité bayonnaise. J'en reste là. Je fais référence à des événements dramatiques qui se sont produits, y compris dans des fêtes très proches, en Pays basque, cette année encore,

et ce n'était pas les fêtes de Bayonne, mais hélas, le drame a été du même acabit. Je voudrais revenir sur une ou deux choses. La première, très directement liée à ce que je viens de dire : il y a une chose qui me dérange un tout petit peu. Alors on n'y va pas directement, mais c'est quand même la petite musique qui semble s'installer. Le lien qu'on semble vouloir faire sans le faire vraiment, entre le fait que l'on paie l'entrée des fêtes et ce qu'elles deviennent, c'est quand même plus ou moins exprimé par certains d'entre nous. Je veux simplement rappeler que, parmi les moments les plus forts sur nos fêtes de Bayonne, il y a en particulier l'ouverture où tout le monde peut se diriger sans avoir à payer quoi que ce soit. Donc, il y a des éléments qui n'ont pas grand-chose à voir. Une nouvelle fois, ce sont des jugements de valeur, avec le fait que l'on paie ou que l'on ne paie pas. La fréquentation des fêtes de Bayonne est de 17 à 20% supplémentaires par rapport aux éditions précédentes. Ce sont très exactement les chiffres de toutes les férias et de tous les grands rassemblements où l'on paie, et où l'on ne paie pas. Donc, il y a quand même des liens de cause à effet qu'il faut éviter, ne serait-ce que pour être honnête avec ceux et celles qui nous écoutent. Quoique l'on puisse penser du paiement des fêtes, faire un lien direct avec l'un et l'autre me semble assez discutable. Et je termine avec l'élément de transparence qui anime nos débats depuis 15 jours, pour redire, simplement pour avoir appelé mes 7 homologues des grandes férias similaires dans le Grand Sud français, je veux dire ici que Bayonne est la seule ville, je dis bien la seule ville, à avoir invité l'ensemble de ses élus, à disposer d'éléments tangibles qui changent des chiffres inhérents à la fréquentation de ces fêtes et aux conséquences de celles-ci. Aucun autre élu ayant mes responsabilités ne peut se targuer à l'heure qu'il est d'avoir connu ce degré de transparence vis-à-vis de ses collègues. Je voulais aussi le dire : pour moi, c'est une façon d'aborder le débat avec sérénité et responsabilité.

M. ETCHEGARAY : Monsieur BERGE, allez-y terminez rapidement.

M. BERGE : Je veux répondre à Yves. Moi, je pense que la question, il faut quand même se la poser, parce que la question d'un périmètre fermé est quand même liée à la tarification. Et aujourd'hui, le périmètre est beaucoup trop restreint par rapport au monde qu'on a accueilli, et vous le savez très bien. Vous commencez par exclure des questions. Nous, ce qu'on ne veut pas, c'est que vous excluez les questions.

M. ETCHEGARAY : Bon, on ne va pas reprendre le débat. Vous avez dit votre point de vue. Il garde le sien, on vote. Y a-t-il des abstentions sur ce rapport ? Des votes contre. Donc la délibération est adoptée et je vous remercie.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 3, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE Abstention : 1, M. ESTEBAN
Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO

25. Remise gracieuse de créances

M. ETCHEGARAY : On arrive au rapport 31, et c'est moi qui le présente en l'absence de Madame Hardouin.

M.PARRILLA ETCHART : Non, rapport 25 : Remises gracieuses de créances.

Donc, il est demandé au Conseil municipal de répondre favorablement à une demande de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires, tout en laissant une part à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1.126,61 euros et le montant des remises gracieuses à 844,96 euros, qui correspondent, comme d'habitude, à 75% du total des factures.

M. ETCHEGARAY : Voilà un rapport qui entraîne l'unanimité, pas de vote contre. C'est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FONCIER

26. Immeuble 8 Place Pasteur - Procédure d'expropriation dérogatoire dite Loi Vivien

M. ETCHEGARAY : Monsieur Lacassagne, vous devez présenter le rapport 26, s'il vous plaît.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'immeuble 8 Place Pasteur, avec l'engagement de la procédure d'expropriation dérogatoire dite loi Vivien. L'immeuble situé 8 Place Pasteur, inoccupé et en l'état d'abandon depuis plusieurs années. Il est par ailleurs fortement dégradé, fait l'objet de plusieurs mesures de police engagées par Monsieur le Maire en raison du danger. Un arrêté du 16 janvier 2023 prescrivant sa démolition, est resté sans effet, comme détaillé en note explicative de synthèse. Il est proposé d'engager une procédure d'expropriation dérogatoire au titre de la loi dite Vivien. Le service du domaine ayant par ailleurs évalué le montant de l'indemnité d'expropriation à zéro euros, le coût de la démolition de l'immeuble étant supérieur à la valeur du terrain. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la procédure d'expropriation de l'immeuble, d'approuver le projet du dossier de saisine au préfet annexé, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le préfet, la déclaration d'utilité publique et de cessibilité au profit de la ville et, enfin, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure d'expropriation dérogatoire de droit commun, dite loi Vivien.

M. ETCHETO : c'est lequel je visualise pas du tout.

M. ETCHEGARAY : C'est entre la librairie Pradier et le fonds de commerce, sur la place pasteur, en plein milieu. Et vous avez devant un dispositif d'ossature pour maintenir les façades latérales. Je mets aux voix. Pas d'abstention, ni de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27. Avenue du 8 mai 1945 - opérations foncières liées aux travaux d'aménagement du Trambus

M. ETCHEGARAY : 27, Monsieur CORREGE.

M. CORREGE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, pour l'avenue du 8 mai 1945, c'est l'opération foncière liée aux travaux d'aménagement du Trambus. Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement du Trambus par le syndicat des mobilités Pays basque Adour, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement d'un trottoir et de ses accessoires sur le terrain d'une superficie d'environ 500 mètres carrés, situé avenue du 8 mai 1945 appartenant à la société Engie et dont l'occupation fera l'objet d'une convention tripartite entre la société Engie, le syndicat des mobilités et la ville de Bayonne. Cette emprise sera ensuite cédée à la ville de Bayonne moyennant le prix de 250 euros HT, afin de l'intégrer à son domaine public communal. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de la convention tripartite de mise à disposition du terrain correspondant selon le projet de contrat annexé à la note explicative de synthèse, ainsi que celles de la future acquisition de l'emprise concernée, et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. C'est donc adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28. 2 rue Jeanne Peyré - Renouvellement de la Convention de mise à disposition des locaux pour l'association UDA LEKU

M. ETCHEGARAY : 28, Madame DUHART.

MME DUHART : Merci, Monsieur le Maire. Dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux à usage administratif situé 2 rue Jeanne Peyré, au profit de l'association UDA LEKU, gestionnaire notamment des centres de loisirs bascophones. Monsieur le Maire ou son

représentant sera autorisé à signer la convention afférente ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

MOBILITÉS

29. 4 rue Gustave Eiffel - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un emprise non bâtie

M. ETCHEGARAY : Rapport 29, toujours Madame DUHART.

MME DUHART : Donc désaffectation, déclassement du domaine public communal d'une emprise non bâtie. Le gérant du garage Charli Auto a sollicité l'acquisition d'un terrain communal à usage d'espace vert situé 4 rue Gustave Eiffel, afin de lui permettre d'aménager un espace privatif de stationnement pour son activité. La Ville n'ayant pas d'intérêt à conserver cette emprise dans son patrimoine, il est proposé de faire droit à cette demande, qui exige la désaffectation et le déclassement préalable du bien du domaine public communal. Il est, dans ce cadre, demandé au Conseil municipal de constater la désaffectation de l'emprise d'une superficie de 692 mètres carrés, située 4 rue Gustave Eiffel, tel que représenté sur le plan annexé à la note explicative de synthèse, de prononcer son déclassement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

MME HERRERA-LANDA : Juste une question. Il s'agit d'un espace vert qui va être destiné à recevoir des véhicules. Qui va être donc artificialisé ? Est-ce qu'il y a un cahier des charges particulier qui a été donné à l'acheteur ? Pour que l'on ne soit pas sur une zone qui soit totalement perméable et qui ne contribue pas à l'artificialisation des sols. Juste, on ne revient pas sur la délibération, mais est-ce que quelque chose en ce sens a été demandé ? Des normes vont s'appliquer à nous dans les années à venir et on peut peut-être anticiper un peu.

M. ETCHEGARAY : Je suis assez d'accord avec vous. Je constate que, de fait, c'est un parking déjà, vous voyez où ça se trouve. Maintenant, c'est vrai que comme ça va être une cession derrière, pourquoi ne pas poser un certain nombre de principes sur les conditions dans lesquelles cet aménagement sera fait.

M. LACASSAGNE : Je n'ai pas de réponse, mais pour vous rassurer, il y a quand même des règles en matière d'urbanisme et, pour faire un projet d'aménagement, il

faut déposer un projet et il y a un certains nombres de règles qui s'appliquent, et notamment de préservation de pleine terre. Et dans tous les projets, nous travaillons avec les services pour toujours améliorer, préserver la nature éviter de tout imperméabiliser etc. Donc, c'est un sujet sur lequel on pourra travailler particulièrement sur ce terrain.

M. ETCHEGARAY : Merci, il a réponse à tout. Alain DUZERT ?

M. DUZERT : Oui, vite fait. Merci, Monsieur le Maire. Je m'y intéresse aussi parce que souvent, on entend Sylvie parler de clauses anti- spéculatives. Et 700 mètres carrés à cet endroit-là. Malgré quelques garanties données par Monsieur Lacassagne, souvent, les clauses spéculatives n'empêchent pas tout ce qui se passe quand même autour de nous, sur les locaux commerciaux.

MME DURRUTY : En fait, c'est vrai que je le répète tout le temps parce que c'est ce que nous faisons. Sauf que là, il y a un tunnel SNCF sous la parcelle et que, clairement, il ne pourra rien se construire dessus. C'est un terrain qui est plein de servitudes et donc, bon, je dirais, pour l'usage qu'il en fait depuis quelque temps, franchement, il ne pourra y avoir aucune construction de faite sur ce foncier, donc la clause est anti-spéculative.

M. DUZERT : Il y a quand même des opérateurs qui vendent aussi du parking, alors même si ça reste un parking, il pourra y avoir demain spéculation sur ce bout de terrain.

M. ETCHEGARAY : Il y a du business sur le parking. Vous savez que je le combats, mais il existe. On note ce que vous dites de part et d'autre d'ailleurs, sur tout ça, et Monsieur LACASSAGNE suivra tout ça et Madame DUHART qui est chargé de la vérification des actes.

M ETCHETO : Au passage, au lieu d'une cession, est-ce qu'on peut envisager un conventionnement avec, pour ne pas se dessaisir du foncier, le mettre à disposition de l'entreprise qui en a besoin, mais en garder la propriété.

M. ETCHEGARAY : Alors je comprends. Mais l'espace est hyper contraint. On est allé le voir avec ceux qui souhaitent effectivement l'acquérir et avec la servitude dont parle Sylvie DURRUTY qui est réelle d'une part et l'espace est contraint. Donc de toute façon, être propriétaire de cela veut dire continuer à devoir entretenir un minimum de choses, etc. Or, les services seraient ravis que ce bout-là ne soit plus à nous. Je mets aux voix cette délibération et on vote là-dessus. Il n'y a pas d'absence ni de vote contre. C'est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. 4 rue Gustave Eiffel - Cession à la SCI CHARLI d'une emprise foncière

M. DUHART : La délibération précédente a constaté la désaffectation d'une emprise sise 4 rue Gustave Eiffel, et prononcé son déclassement du domaine public communal. Il est désormais proposé au Conseil municipal de céder à la SCI Charli l'emprise correspondante pour permettre au garage situé à proximité d'aménager un espace de stationnement pour ses véhicules et ceux de sa clientèle. Un accord au prix de 78.200 euros est intervenu entre les parties conformes à l'évaluation de la Direction Générale des Finances Publiques suivant : avis du 1er juin 2023, il est demandé au Conseil municipal, d'approuver les conditions de cette mutation et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document ou toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. 25 rue des Tonneliers - Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux au profit de l'association Bizi

M. ETCHEGARAY : Arrive le rapport 31, qui aurait dû être présentée par Madame Hardouin, que je présente rapidement et qui concerne l'immeuble qui se trouve au 25 rue des Cordeliers. Et l'objet de la délibération, c'est de prévoir une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de ces locaux, au profit de l'association Bizi. Alors donc les locaux en question intéressent l'association Bizi dans le cadre du démarrage d'une opération globale de reconstruction de l'îlot concerné, qui ne concernera pas d'ailleurs que cet immeuble, mais aussi des immeubles voisins adjacents. Est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces, ou documents se rapportant à l'exécution de cette délibération. Je mets aux voix cette délibération.

M ABADIE : Juste un petit mot. On est dans le cas d'un urbanisme transitoire. Par rapport à la durée de mise à disposition. J'ai vu que la mise à disposition était de 3 mois renouvelable, mais les travaux ont prévu de démarrer pour quelle période ? Et ce serait bien de donner une valorisation des 150 mètres carrés, ça n'apparaît pas dans la convention. Juste pour savoir.

M. ETCHEGARAY : C'est ça exactement. Alors, la place Patxa a fait l'objet de travaux successifs. Il y a déjà quelques années, et puis récemment des travaux que tout le

monde a à l'esprit. Ces travaux, en réalité ne sont que la phase 1 d'une phase 2 qui suivra, c'est-à-dire la reconquête de l'îlot. Il y avait l'immeuble Celhabe, vous vous en souvenez ? et c'est l'immeuble dont on parle. Et il y avait aussi le Patxoki, ok, c'est l'immeuble dont vous parlez. Et l'ensemble de tout ça constitue un bâti, mais qui devrait être démolé pour assurer, dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain, quelque chose qui se trouverait au droit de la rue des Visitandines. Alors, vous voyez la rue des Visitandines et vous essayez d'imaginer qu'on arrive tout droit et que tout ce qui, aujourd'hui, dépasse de cette flèche que je suis en train virtuellement de fixer dans vos têtes soit démolie. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, une bonne partie de ce que vous voyez sur la place Patxa sera démolie, mais également les immeubles voisins : Celhabe, Patxoki. Et qu'à terme, il y a un certain nombre d'associations du petit Bayonne dont Bizi et également d'autres associations qui sont, on va dire, dans cet écosystème alternatif, qui pourraient se retrouver sur ces lieux, avec lesquels nous avons discuté déjà. Et Bizi fait partie de ces associations concernées, parce qu'ils ont besoin aujourd'hui de s'installer dans le cadre de l'urbanisme transitoire. Il faut encore réfléchir sur la manière dont les choses pourraient s'organiser, sur ce que sera cet îlot de la rue des tonneliers. Voilà.

S'il s'agit de calendrier : la consultation d'une maîtrise d'œuvre sera assistée par un économiste de la construction. Au quatrième trimestre 2023 et premier trimestre 2024, on serait au dépôt d'un dossier de subvention au titre du déficit foncier, on est sur une opération complexe. Heureusement, toute l'ingénierie de la ville et les financements qu'on peut avoir dans les centres historiques nous sont d'une grande utilité et donc on mettra en place ce dossier de subventions au premier trimestre 2024. Et ensuite, courant premier semestre 2024, il y aura un dépôt de permis de construire et instructions de suivi de la consultation des entreprises pour un démarrage de travaux qui ne pourraient pas intervenir avant le deuxième semestre 2024. Je viens de vous répéter, comme un élève sérieux, ce qu'on m'a montré à l'instant. On aura l'occasion d'y revenir. Bon, comme il faut aujourd'hui régler la question dans le cas de l'urbanisme transitoire, comme vous l'avez dit, du positionnement de l'association Bizi, c'est le seul objet de cette délibération. On y reviendra forcément pour l'opération globale de la place Patxa. Monsieur ESTEBAN ?

M. ESTEBAN : Oui, donc l'aménagement global après démolition n'est pas prévu encore, si je comprends bien. Je regrette simplement que le collectif Maurizia n'ait pas bénéficié des mêmes mesures sur la rive droite.

M. ETCHEGARAY : L'ancienneté des éco-systèmes Bizi, Fondation Manu Robles Aranguiz, cet éco-système est bien plus ancien que Maurizia mais bon. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

32. Avenue Henri Grenet - Acquisition d'un terrain auprès du Département des Pyrénées Atlantiques

M. ETCHEGARAY : Monsieur ARCOUET.

M. ARCOUET : Selon les éléments détaillés dans la note explicative de synthèse, le département des Pyrénées-Atlantiques a proposé à la Ville de Bayonne de lui céder, moyennant l'euro symbolique, une emprise au terrain non bâti situé avenue Henri Grenet constitutifs de voirie communale et de leurs accessoires déjà entretenus par la commune. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de cette mutation et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou toute pièce se rapportant à l'édition de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - mise à disposition par la CAPB de parcelles communales à titre gracieux

M. ETCHEGARAY : Madame MARTIN-DOLHAGARAY

MME MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la restructuration extension du groupe scolaire du Prissé. La mise à disposition par la CAPB de parcelles communales à titre gracieux dans le cadre des travaux de la ville de Bayonne pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire du Prissé. Certaines parcelles de la CAPB permettent le stockage de matériaux de déconstruction et terre végétale provenant du chantier. Cette faculté fait suite à l'autorisation d'occupation partielle de l'emprise par anticipation, que la CAPB a accordé, à compter du 10 août 2023, dans l'attente d'un prêt à usage, à intervenir avec la Ville. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de ce prêt à usage et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention correspondante selon les modalités précisées dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Y-a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération a été adoptée, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

INFRASTRUCTURES

34. Refonte du règlement de voirie et création de la commission dédiée

M. ETCHEGARAY : Monsieur CORREGE.

M. CORREGE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la refonte du règlement de voirie et la création de la commission dédiée. Compte tenu de son ancienneté et des nouvelles problématiques suscitées par la conservation du domaine public, il est nécessaire de procéder à une refonte du règlement de voirie communale. Dans ce cadre, une commission dédiée destinée à émettre un avis sur le projet de règlement doit être constituée sur la base de la proposition détaillée à note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de la refonte du règlement de voirie et d'autoriser Monsieur le Maire à arrêter la composition de la commission correspondante, ainsi qu'à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la prise de la présente Délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci sur ce rapport que je mets aux voix. Pas d'abstentions, ni de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MARCHÉS PUBLICS

35. Signature d'un protocole transactionnel avec la société Ineo Aquitaine SNC, en groupement avec la société IRACHABAL concernant la création, la rénovation de l'éclairage de courts de tennis et l'alimentation électrique des courts de padel tennis

M. SALANNE : Oui, Monsieur le Maire. Merci, donc, je salue la signature d'un protocole transactionnel avec la société Neo Aquitaine SNC. Concernant la création, la rénovation de l'éclairage, le court de tennis et l'alimentation électrique des courts de padel tennis. Donc le 21 novembre 2022, la Ville de Bayonne a conclu le groupement momentané d'entreprises INEO/IRACHABAL pour la création, une rénovation de l'éclairage de courts de tennis ainsi que de l'alimentation électrique de cours de padel tennis. Une partie des travaux n'a pas été réceptionnée du fait d'une étude jointe fournie tardivement par le titulaire, révélant que le sol devait être renforcé. Dans ce cadre, il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de protocole transactionnel entre la Ville et les prestataires concernant les travaux supplémentaires à réaliser selon les principes. Les précisions sont apportées par la note de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ou de votes contre ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36. Adhésion de la Ville de Bayonne à l'association des nouvelles technologies de l'information et de la communication

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit : Madame DURRUTY en l'absence de Madame HARDOUIN.

MME DURRUTY : il s'agit de l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association des nouvelles technologies de l'information et de la communication l' ANTIC. De nombreux enjeux visant à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique reposent sur les collectivités territoriales, qui se doivent de proposer des solutions à même de garantir le développement en France d'un numérique sobre, responsable et écologiquement vertueux. L'association ANTIC Pays basque est missionnée par la Communauté d'agglomération Pays basque pour accompagner les communes de son territoire vers un numérique durable. Elle propose, entre autres actions, une mission d'ingénierie qui permettra à la Ville de se préparer et de planifier les actions à accomplir sur son territoire, et élaborer sa stratégie en la matière. Il est, dans ce cadre, proposé d'adhérer à cette structure moyennant une cotisation annuelle de 300 euros et de désigner les représentants de la ville au sein de cette structure.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport il est proposé de désigner Olivier Alleman ? Il ne prend pas part au vote compte tenu qu'il existe un conflit d'intérêt. Mais bon, il n'y a pas de souci là-dessus.
D'accord. Pas d'abstention ni de vote contre la délibération, elle est adoptée. Alors, j'ai fait un petit oubli tout à l'heure.

M. DUZERT : Je n'ai pas osé le dire.

M. ETCHEGARAY : Il fallait, il fallait. (HORS MICRO) Voilà donc le rapport 34, excusez-moi, après coup, je le complète en disant que c'est Madame LIOUSSE et Monsieur CORREGÉ qui sont les membres désignés pour nous représenter au sein de cette commission. Excusez-moi pour cet oubli. On arrive au rapport 37 qui est le rapport que va présenter Madame LARRE.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 1, M. ALLEMAN

37. GIP-DSU - Appel à projets 2023 - attribution de subventions

MME LARRE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du rapport du GIP-DSU. Appel à projets 2023 - attribution de subventions. Dans le cadre du contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Pays basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2023. Ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers, la Ville se propose d'accompagner, sur ses crédits spécifiques politique de la Ville, les associations pour les projets détaillés dans

la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour un montant de 32.325 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci sur ce rapport. Généralement, il n'y a pas de problème. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Cette délibération est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

38. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Madame DURRUTY vous présentez le rapport 38.

MME DURRUTY : Oui, donc traditionnellement. Rapport de modification du tableau des effectifs. Il est donc demandé à notre Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, tels que détaillés en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 13 postes et d'1 contrat de projet.

M. ETCHEGARAY : Merci. Bien, vous faites quoi sur ce rapport ? Vous ne prenez pas part au vote non plus dans les oppositions et minorités. La majorité vote pour. C'est adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

SPORTS

39. Convention de financement au profit de la SASP Aviron bayonnais, rugby pro- saison sportive 2023-2024

M. ETCHEGARAY : On en arrive au rapport 39 présenté par Cyril LAIGUILLON.

M LAIGUILLON : Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais, rugby pro - saison sportive 2023-2024. Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut Niveau, la ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut chaque année un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais, rugby pro pour la saison sportive 2023-2024, d'une subvention totale de fonctionnement de 550.000 euros, dans les conditions énoncées dans la note

explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention afférente.

M. ETCHEGARAY : Merci, Monsieur LAIGUILLON sur ce rapport. Vous demandez la parole.

M. ETCHETO : Oui, on est satisfait dans l'esprit et on votera pour cette délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Est-ce que vous serez aussi brève ?

MME HERRERA-LANDA : Non, pas du tout. Alors j'ai des questions à vous poser, on m'a demandé de vous poser des questions. D'abord, on va quand même se rejoindre puisqu'en fait notre intervention va intégrer deux points. Le premier, ce sont les remerciements et le deuxième, ce sont des questions. Alors, les remerciements : ils portent sur la prise en compte d'une demande récurrente dans notre groupe. Nous avons émis, au mois de juin, un vote favorable lors de la signature d'un bail permettant au club de réhabiliter et gérer le terrain, les tribunes. Une mesure dont nous aurions souhaité, je le rappelle, une durée plus courte, en cohérence avec les aléas du sport professionnel. Elle constitue selon nous, un moyen d'émanciper le club de sa dépendance municipale et, réciproquement, en lui permettant de générer des ressources propres liées à un équipement véritable, outil commercial, loge, espace réceptif, restaurant, accueil de séminaires et d'événements, etc. Or, disions-nous il y a un an, nous ne pouvons que constater que, au travers de l'analyse de la convention de financement annexé à cette délibération que l'effet inverse s'était produit. Un an plus tard, la délibération 39 –convention de financement- intègre partiellement notre demande et fait état d'une baisse de 100.000 euros, de 500.000 à 400.000 euros, justifiée par, je vous cite : le renforcement de l'autonomie de la SASP. Nous sommes donc sur le bon chemin. Espérons qu'il se poursuive dans la même direction.

Et ne nous enthousiasmons pas trop vite, car les 100.000 euros retirés d'une main, pourraient être redonnés d'une autre, avec une plus-value. Puisque la même délibération évoque déjà des futurs travaux et l'accompagnement (c'est écrit entre les lignes) l'accompagnement financier que la Ville serait susceptible de fournir dans ce cadre. Donc voilà, on est quand même un peu mitigé dans l'enthousiasme.

Après ces remerciements, quatre questions :

La première. Le montant des aides municipales apportées à l'ABRP reste très significatif. Donc, dans le cas présent, 840.000 euros si on s'en tient aux deux délibérations. En cohérence avec ce soutien, le club a établi un document prévisionnel d'action 2023-2024, orienté RSE responsabilité sociale très complet, généreux et ambitieux, dans lequel toutefois les objectifs quantitatifs font un peu défaut. Par contre, ce que nous constatons, c'est que la politique en matière d'abonnement n'est jamais - à part les quotas pour les PME – évoquée. On le sait, cette politique d'abonnement est très peu sociale et familiale en comparaison des autres clubs dits

populaires, et même ceux qui le sont moins d'ailleurs. Donc ce volet des abonnements n'est pas évoqué. Alors, on a regardé quand même. Sur 6.000 abonnés à Bayonne, on a 7% de femmes. Donc, ça aurait mérité peut-être un abonnement couple ou un abonnement de type féminin. Nous tenons à votre disposition le tableau qui reprend toutes les politiques tarifaires des clubs du top 14 que nous avons réalisé, qui vous permettra d'argumenter quand vous rencontrerez le président du club. Alors cette politique tarifaire serait d'autant plus opportune que la disparition des pesages, la forte baisse de la capacité spectateurs du stade lié au développement des espaces business et les augmentations très significatives pour la saison 2023-2024 privent de nombreux Bayonnais, et encore davantage de Bayonnaises, de tout accès au stade. Monsieur le maire, nous vous avons alerté lors du Conseil municipal du mois de juillet sur ce sujet. Vous étiez engagé à l'évoquer avec le président du club. Où en sommes-nous sur ce sujet ? Cette nouvelle politique tarifaire, si elle était mise en œuvre, pourrait être expérimentée sur les abonnements de demie-saison qui ont été mis en vente, par exemple l'année dernière au mois de décembre - c'était en cadeau de Noël pour les matches du mois de janvier et au-delà.

Ça, c'est la première question. La politique tarifaire.

La deuxième, nous vous avons interrogé c'est un marronnier mais nous souhaiterions que cela n'en soit plus un, sur le remboursement des 219.238,80 euros HT par la société ayant occasionné des dommages lors des travaux du fronton et avancés par la Ville de Bayonne pour la réfection du fronton des gradins du stade Jean Dauger. Où en sommes-nous des négociations sur ce sujet évoqué oralement par vous-même et dans votre courriel du mois d'avril dernier ? Donc là, c'est le remboursement de l'argent qui est avancé sur les frais du fronton.

Les deux dernières questions sont plutôt des problématiques que nous ont fait remonter des riverains du stade. C'est leurs difficultés croissantes de stationnement quotidien en surface, liées à l'usage croissant des places par des personnes qui fréquentent le stade Jean Dauger en raison de ses multiples activités commerciales. Donc, les riverains du stade n'arrivent plus à se garer y compris sur des places payantes, et parallèlement, l'accès pour ces mêmes catégories de personnes, donc les usagers commerciaux des espaces réceptifs du stade, tout au long de la semaine.

La transformation en parking gratuit privé de l'ancienne dalle, qui recevait donc le chapiteau qui accueillait les réceptions quand le chapiteau était encore en cours. Il y a une dalle au sol qui est sur l'emprise de l'ancien chapiteau, et en fait, au-delà du fait que les personnes occupent les places de parking extérieures, il y a un stationnement qui, visiblement, est gratuit pour les personnes. Donc, les gens du quartier se disent est-ce qu'il faut que j'aille me garer à cet endroit-là, est-ce que c'est accessible à tous les riverains ou est-ce que c'est réservé aux personnes qui viennent pour manger, boire, assister à des séminaires, etc. dans le stade. Vous avez très certainement évoqué ce sujet avec le club résident exploitant du stade. Le sujet du stationnement dans le stade et en périphérie, c'est un nouveau problème pour les résidents : qu'en est-il ? Et vous aviez évoqué la création d'un parking souterrain. On voit qu'il y a de plus en plus

de voitures à l'intérieur du périmètre du stade Jean Dauger. Est-ce que c'est toujours d'actualité ? Notre groupe souhaiterait que le nombre de places de parking soit réduit pour que les personnes utilisent les mobilités douces - sous réserve de pouvoir sécuriser leurs montures - et également les transports en commun, puisque le Trambus va s'arrêter à proximité immédiate du stade, mais c'est un autre sujet.

Deuxième question des riverains, c'est la disparition progressive des espaces verts et de loisirs accessibles aux résidents du quartier. La piste cyclable est également concernée, sur l'emprise du stade et, en bordure. Il y a une sorte de no man's land périphérique qui contraste singulièrement avec des tribunes rutilantes Sud et Keolis. Le sentiment de relégation des riverains, déjà confrontés aux nuisances sonores et visuelles, est augmenté par le fait qu'il y a des espaces qui ne sont plus du tout entretenus, sur lesquels il y a des matériaux de chantier, des poubelles, etc. Donc, tout cela pose un problème de cadre de vie et les riverains sont prêts à organiser une visite sur site. Alors, ce qu'il faut savoir, c'est que dans le projet Cœur de Ville sont évoquées des franges jardinières autour du stade. Donc, au-delà de ce terme très poétique, quel est le projet réel d'aménagement d'espaces de jeux et de loisirs ? Les personnes sont en attente. Il y a eu un projet, la préparation d'un projet dans le cadre du budget participatif, qui n'a pas été retenu. Mais je ne sais même pas d'ailleurs s'il avait été déposé. Ça semblait un peu compliqué vu qu'il y avait peu d'informations. Voilà donc : qu'en est-il de ce projet d'aménagement de frange jardinière et au-delà, d'espaces de loisirs autour du stade ? Cela n'attend pas une réponse tout de suite, mais les riverains s'interrogent. Il leur avait été dit qu'il y aurait des choses. Il y a même eu une réunion en mairie. Je crois que c'est Loïc qui l'avait animée.

M. ETCHEGARAY : Je constate que beaucoup de gens vous parlent, et c'est fort bien. Alors je vais essayer de répondre rapidement parce qu'on peut se fixer comme objectif de terminer pas trop tard ce soir, personne ne s'en plaindra. Et donc mon propos sera rapide.

En fait, le club s'émancipe de la Ville. Alors c'est mitigé, dites-vous, néanmoins 100.000 euros cette année, 100.000 euros de plus l'année prochaine, ça fera 200.000 euros, 100 000 euros l'année suivante, cela fera 300 000 euros. C'est le mouvement qu'il faut comprendre. Si la délibération vous dit que c'est 100 000 euros c'est que bien évidemment, ça a été évoqué avec le président du club, pour présenter ça en séance publique, en Conseil municipal. Évidemment, ce n'est pas neutre. Je ne vais pas plus loin là-dessus.

Même si vous dites qu'il est question aussi de projets d'investissement que le club pourrait avoir, et ce n'est un secret pour personne que de le constater, il y a encore des travaux qui doivent se faire dans des virages : la tribune d'Honneur et la tribune Nord. Car c'est vrai que l'aménagement du stade n'est pas terminé et que cela est de la responsabilité du club. Moi, je préfère, dans cette délibération, même si ce n'est pas l'objet de la délibération, vous dire que, bien sûr que la diminution sensible de la hauteur de la subvention de fonctionnement de notre ville de Bayonne à ce club pourra

peut-être le moment venu s'accompagner d'une demande de subvention d'investissement. Parce qu'on discute nécessairement avec un président de club, vous pouvez vous en douter. Et il y a aussi un certain nombre d'adhérents qui sont proches du club, qui souhaitent aussi que les travaux se poursuivent pour donner du confort à la tribune d'honneur et pour poursuivre à la tribune nord, qui est aujourd'hui, eu égard au fait que tout a été décalé, vous avez une tribune qui est de guingois, si j'ose dire, complètement décentrée. Je vous rappelle que le déplacement s'est fait, si mes souvenirs sont exacts, de l'ordre de 14 mètres. Vous savez que la Ville ne se désintéresse pas du tout de la manière dont le club évolue. Car on parle du modèle économique, je ne parle pas du modèle sportif qui donne aujourd'hui un certain nombre de résultats dont tout le monde se réjouit évidemment ici. J'ai voulu quand même que cette délibération, même si ce n'est pas l'objet de la délibération, indique que nous aurons des discussions avec le club sur ces aspects-là. Mais je ne suis pas en train de vous dire la conclusion sur ce sujet-là, parce que nous sommes loin de nos conclusions.

Vous posez 4 questions auxquelles je vais tenter de répondre extrêmement rapidement. La politique tarifaire ? Je pourrais vous dire : c'est l'affaire du club. Et le club, c'est une société commerciale. Mais ça ne m'empêche pas d'avoir des discussions, et je vous l'ai dit la fois dernière, elles se poursuivent et chaque fois que je rencontre le président du club, je m'efforce d'expliquer que cette ville a une politique sociale et qu'il serait normal que le club ait aussi une politique tarifaire. On sait ce qu'est la sociologie de cette ville et on sait l'appétence de la population pour ce club, mais cela signifie aussi, peut-être, devoir faire un effort dans cette direction. Je partage votre avis.

Point deux : je vais être rapide. Vous dites que, concernant la cancha, ces travaux qui ont été réalisés par la Ville l'ont été parce qu'il fallait que, très rapidement, la section pelote puisse être au rendez-vous d'un certain nombre de compétitions. Mais il y avait aussi des compétitions en dehors de cela qui devaient se tenir. Et donc, on a pris sur nous, ville de Bayonne, de faire ces travaux, mais ça ne voulait pas dire du tout qu'on devait supporter la charge définitive de tout ça. Vous avez annoncé une somme tout à l'heure, mais la somme qui est en jeu, c'est 45.000 euros pour la réfection de la cancha. Pour ce qui est du reste, ça ne pouvait pas relever, bien évidemment, de quelque chose qu'on pourrait demander au club. Et vous dire que, même si la cancha a été détériorée du fait du chantier (vous avez pris vous-même des photos à différentes reprises là-dessus) nous avons été de ceux qui sont venus dire : il faut que la chose soit refaite entièrement.

Du reste, dans la convention qui lie la Ville à Aviron Rugby Pro. Il y a une disposition qui dit bien que c'est l'association qui doit avoir la responsabilité de la mise en état intégrale de cette cancha. Et donc ces 45.000 euros nous seront versés par la société omnisports de l'Aviron Bayonnais.

Je vais vous répondre très précisément, et ceci est acquis à la suite d'une discussion que nous avons eue. Donc c'est en cours. Troisième point, je vais être rapide encore.

Les difficultés de stationnement. Alors évidemment que tous ces chantiers, parce qu'il y a aussi le Trambus au passage et que, de proche en proche, même le chantier de Trambus n'est pas sans conséquence sur les espaces dont vous parlez. Il y a aussi beaucoup de réflexions qui ont eu lieu dans le cas des conseils de quartier, sur ces franges paysagères autour du stade. C'est l'expression qui a été employée par un paysagiste. Ce qui est certain, c'est que la Ville a la maîtrise foncière de ces espaces. Je me plais à vous dire au passage que la ville a toujours un projet de parking souterrain dans ce lieu. C'est d'une telle pertinence que vous avez un arrêt du Trambus avant l'entrée dans le centre historique, si on peut dire l'hypercentre, qui va donc être aménagé. D'ailleurs un certain nombre de traces nous permet de voir où va se trouver l'arrêt de ce Trambus et il est parfaitement logique que ce parking puisse se trouver là. Vous savez que pendant les matchs du top 14, nous avons des compétitions européennes qui doivent se tenir également. C'est plus de 14 échéances, une vingtaine peut-être de jours où il faut pouvoir disposer à cet endroit-là, sur ce lieu, d'une capacité d'accueil suffisante. En dehors de ça, ce parking sera un parking public qui permettra effectivement d'assurer cette décompression. Je n'avais pas prévu de répondre à ça. Je réponds quand même : une décompression de ce lieu pour éviter ces stationnements un peu parasites que vous constatez, qui sont réels qui n'existent pas, puisqu'il y aura une offre en terme de stationnement dans ce lieu. Je veux terminer en vous disant que, vous l'aurez constaté, que ce soit au nord, au sud, du centre de l'AB Campus ou du stade à proprement parler, vous avez des espaces qui sont désormais ouverts au quartier et qui le resteront. Autrefois, le stade était fermé. Demain, il sera ouvert. Alors ouvert ne veut pas dire qu'on pourra accéder au centre de formation et de perfectionnement aussi facilement que ça, parce que, sans doute, et d'ailleurs c'est déjà demandé, il faudra clôturer les choses de telle sorte qu'on puisse sécuriser ces lieux. Mais pour autant, il faut que la population puisse se rapprocher autant que possible de ce lieu. Vous aurez constaté, à la proximité du rond-point Saint-Léon, que les choses commençaient à prendre forme, à se modeler. Vous avez une espèce de petite colline très sympathique et il faut imaginer, et je sais bien que vous l'imaginez enherbé. Et vous l'imaginez finalement, ce geste architectural va pouvoir aujourd'hui s'inscrire avec ces éléments paysagers dont je suis entrain de parler, de la réappropriation par la population de ce qu'il y a entre le rond-point Saint-Léon et le centre de perfectionnement. Et avec une piste cyclable et piétonne, qui va être aménagée. Tout ceci est absolument provisoire, mais à peine avions-nous ouvert cette piste-là que la population s'est engouffrée. Du reste, même pendant les fêtes de Bayonne, une bonne partie de la population passe par là pour rejoindre le centre-ville. Et sur l'autre côté de l'enceinte Jean Dager vous avez également côté fronton des espaces verts qui vont être mis à disposition de la population. Et si j'en viens maintenant à la dalle dont vous parliez tout à l'heure, qui supportait l'ancien chapiteau, là, on est sur des terrains qui appartiennent aussi à la Ville. Cette dalle va sauter. Pour l'instant, elle est là, mais parce que tout n'est pas fini, cette dalle va sauter et ce sont là aussi des espaces verts qui pourront donc être mis à disposition du quartier. Voilà,

et d'ailleurs, les budgets participatifs ont travaillé là-dessus. Vous avez raison de dire qu'ils n'ont pas forcément abouti totalement, mais en tout cas, c'était une force proposition dont il a été tenu compte, y compris par la Ville. Donc, on voit bien que la population a besoin de pouvoir respirer ce lieu et de pouvoir s'en approprier davantage. J'ai été trop long, vos questions étaient trop nombreuses, j'ai tenté de répondre un peu au pied levé à toutes ces questions.

M. ABADIE : Si je puis me permettre, à titre informatif, il y a aujourd'hui après rénovation moins de places qu'avant rénovation (on parle - je ne peux pas certifier le chiffre - mais on parle de moins 2.000 places), et donc, en fait, il y a un engouement croissant. Il y a moins de place, une réduction drastique de place et, au final, il y a une augmentation prohibitive des tarifs d'abonnement. On se croirait en plein système capitaliste.

M. ETCHEGARAY : Bon, j'ai répondu sur la politique tarifaire, le capitalisme. Bon, encore une fois c'est une société commerciale. On peut infléchir certaines choses, ce que vous avez dit sur une politique tarifaire plus conforme à ce qu'est la sociologie de notre population et de notre bassin de vie. Pas de Bayonne, parce qu'il y a beaucoup de non-Bayonnais qui y vont, même si c'est une majorité d'abonnés bayonnais parce que j'ai demandé des précisions là-dessus.

MME. BISAUTA : La question, Monsieur le maire, puisque le débat est là-dessus : il y a un gros problème de stationnement sauvage pendant les matchs. Alors qu'il y a quand même des places de parking encore tout à fait disponibles pas très loin. Bon, tous ces sportifs qui vont au match pourraient marcher 10 minutes. Cela pose quand même des problèmes de sécurité lors d'énerverment des riverains et quand on arrive au stade, on voit des grosses voitures qui obligent les gens à passer sur la route, alors que les voitures passent relativement rapidement. Ça pose un danger. Alors il y a une solution rapide, qui s'appelle enlèvement de voiture. Voilà, à un moment donné, il faut arriver à des choses un peu coercitives devant des attitudes qui ne sont absolument pas acceptables. Moi, je serais d'avis de prévenir. Voilà, vous venez déjà de prévenir, de faire une campagne, parce que là, franchement, ça remonte de tout le monde et de gens qui vont au stade, qui sont abonnés, etc. Et ça n'est plus possible.

M. ETCHEGARAY : D'accord sur le constat. Loïc Corrége c'est à vous.

M. CORREGE : Oui, merci Martine pour cette passe. Monsieur le Maire, à compter du match du 29, de la réception du stade français par l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, sur un ou plusieurs matchs, il va y avoir de la prévention. Et derrière, nous allons faire des axes, on va appeler ça des axes rouges. Les objectifs qu'on poursuit, c'est la sécurité. Il y a des endroits où on ne peut plus passer et les véhicules de secours ne pourraient pas atteindre une maison en feu ou quelque chose comme ça. Je prends juste

l'exemple du rond-point de Lauga. Voyez les voitures qui sont sur le rond-point, sur les espaces verts que nos services mettent en beauté toute l'année. Il y a aussi le fait que ce stationnement totalement irrespectueux fait qu'on ne peut plus accéder au stade à pied. Ou même à vélo. Donc le but, c'est vraiment qu'on aille sur ces 3 objectifs là. Donc, sur la première journée qui est la reprise du championnat de top 14, il va avoir des flyers qui vont être déposés pour dire que la prochaine fois, c'est Crosta ou une amende, selon la dangerosité. Après, on verra. Monsieur le Maire décidera, mais tout a été préparé. Je remercie les services qui ont énormément travaillé sur ce sujet qui me tient à cœur parce que, pour avoir habité le quartier, on ne peut plus le laisser sous une marée de voitures durant ces moments-là. Donc, ça sera fait. Et c'est fait en bonne entente avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro qui souhaite que cela soit fait comme ça. Et on ira comme ça vers des mobilités plus vertueuses.

M. UGALDE : Et si la bonne entente dont on parle existe, il n'y a aucune raison de douter que le speaker du match fera son travail aussi, parce que c'est un moment d'attention de tout le monde et si il peut relayer l'information ce ne sera pas plus mal.

M. ETCHEGARAY : Bon, il faut qu'on passe au vote. Il y a des collègues qui ne peuvent pas participer au vote. Donc non-participation au vote de Sylvie DURRUTY, Sylvie MEYZENC, les autres pas d'abstention et pas de vote contre. C'est donc l'unanimité, sauf 2 non-participations au vote lié à des conflits d'intérêts.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 3, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, M. ESTEBAN

SPORTS

40. Accord-cadre à bons de commande prestations de la communication et de promotion de la ville. Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron bayonnais Rugby pro

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, c'est le rapport 40. On peut aller vite, Monsieur LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Avec grand plaisir. Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Depuis plus d'un siècle, le rugby est un élément fort de l'identité de la culture bayonnaise. La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, tête de proue du rugby bayonnais, en toute logique, un des vecteurs de communication privilégié de la commune, véritable vitrine nationale et internationale pour Bayonne, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro participe non seulement à la promotion de l'image de notre cité, mais aussi au renforcement de sa cohésion sociale et à la vitalité économique et touristique du territoire. Aussi pour la saison 2023-2024, il a été décidé d'acquérir auprès de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, diverses prestations de communication

visant à rapprocher et à associer le nom de l'image de la ville à celle du club au travers d'un contrat de prestation de services. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'accord cadre pour un montant maximum de 290.000 euros HT, dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse, et à prendre toute décision concernant son exécution et son règlement.

M. ETCHEGARAY : Les rapports habituels de ce type de séance. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Abstention de Monsieur ESTEBAN. En dehors de ça, il n'y a pas d'autre abstention, ni de vote contre. Et non-participation au vote de Sylvie DURRUTY et Sylvie MEYZENC. Adopté. C'est noté, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1, M. ESTEBAN Non-participation au vote : 2, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC

SOLIDARITES

41. Aide d'urgence pour le Maroc - Fonds FACECO

M. ETCHEGARAY : Madame LAUQUE.

MME LAUQUE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'aide d'urgence pour le Maroc, le fonds FACECO. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité à l'égard du peuple marocain. La ville, désireuse de manifester concrètement sa solidarité en faveur des populations marocaines touchées par le séisme survenu le 8 septembre dernier décide de contribuer à ce fonds en attribuant une somme de 21.000 euros incluant les 1.000 euros perçus au titre de l'appel aux dons lancé via le fonds de dotation de la ville.

M. ETCHEGARAY : Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Cette délibération est donc adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42. Programme d'activités Génération séniors - Recours à 2 intervenants

M. ETCHEGARAY : Toujours Madame LAUQUE.

MME LAUQUE : Dans le cadre de sa programmation d'activités culturelles et de loisirs, le service génération senior propose des cours d'espagnol, d'anglais, à raison 2 à 4 cours hebdomadaires d'1h30. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 2 vacataires afin de dispenser des cours du 9 septembre 2023 au

30 juin 2024, qui seront rémunérés sur la base d'un forfait de 75 euros net par cours d'1h30.

M. ETCHEGARAY : Je mets aux voix. Y a-t-il d'abstentions ou de votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE ASSOCIATIVE

43. Convention type de mise à disposition des locaux du 28 avenue de l'Ursuya

M. AGUERRE : Il s'agit d'une convention type de mise à disposition des locaux du 28 avenue de l'Ursuya. Le retrait de l'agrément de la CAF des Pyrénées-Atlantiques a conduit l'association MVC Polo Beyris à cesser ses activités depuis cet été. De nombreuses associations et bénévoles proposaient des activités régulières et ponctuelles dans ces locaux. Afin de répondre à la demande des associations et des habitants, la ville de Bayonne va assurer, à titre transitoire, la gestion des lieux en régie directe. Il convient donc de définir les modalités administratives et organisationnelles de la mise à disposition de cet équipement. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions d'occupation des salles et bureaux, tel que détaillé en mode explicative de synthèse, d'approuver le règlement intérieur, la grille tarifaire, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et à intervenir avec les futurs utilisateurs.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport ? Oui Monsieur ABADIE.

M. ABADIE : Auzapeza jauna, Jaun andereak, Orain ez ditut berriz erranen ber gauzak lehen bezala. Badakit aintzinerat joan behar dela. Badakit ere egiazko projektu berri bat antolatu behar dela. Bainan denak elgarrekin iragana eta geroa ikusiz.

Je ne sais pas quel titre trouver à cette intervention. J'hésite franchement entre chronique d'une mort annoncée ou chronique d'une mort souhaitée. Aujourd'hui, nous ne sommes toujours pas convaincus que la CAF ait pris la décision in fine de faire disparaître cette structure de son propre chef, sans concertation aucune avec votre majorité et le département. Bon, nous avons eu plusieurs échanges à ce sujet dans cette enceinte lors de ce dernier conseil. Je ne vais pas faire long car cela brouille l'écoute. Je pense que nous avons fait un constat commun ici, un minima de responsabilité collective partagée devant ce que l'on peut définir comme un véritable gâchis au moment où la structure fête ses 60 ans cette année. Alors pour être bref, nous croyons savoir que le tribunal judiciaire de Bayonne va statuer donc sur la demande de liquidation judiciaire de la MVC ce 30 octobre, et que de plus 2 dossiers

seront jugés aux prud'hommes le 1er février de l'année prochaine pour harcèlement moral et pour discrimination syndicale. Ça, c'est l'héritage d'une politique de management catastrophique, je pèse mes mots, d'un ancien directeur qui a grandement participé à la mise en danger de l'association. Aujourd'hui, cette délibération se cantonne à une convention de mise à disposition de locaux et à des tarifs qu'on peut considérer comme prohibitifs pour certaines associations œuvrant dans le champ du social. Aujourd'hui la MVC du Polo devient donc une simple succursale de la maison des Associations. Pour autant, la délibération précise et indique que la Ville a souhaité mettre en place de manière transitoire c'est ce que vient de dire Jérôme Aguerre, un dispositif d'accueil de ces associations dans cet équipement municipal. Nous retenons le mot transitoire, comme nous nous rappelons vos propos, Monsieur le Maire, en avril 2023, ici même. Je comprends que ça vous émeuve. Nous le sommes aussi parce qu'on essaye, nous aussi, d'imaginer les sorties possibles. Il faudra un nouveau projet parce qu'il est hors de question qu'on en reste là. En juin 2023, donc juste avant l'été, toujours ici, nous vous indiquions qu'au lieu de couper les vivres, les financeurs, et la CAF en tête, auraient dû accompagner les bénévoles pour une remise à plat complète de cette organisation, dans la transparence, la concertation et soyons fous dans la co-construction, sans tabou ni préalable. Nous pensons qu'il est toujours temps d'interroger cette gouvernance en prenant le temps du diagnostic et des préconisations. En se faisant aider par un organisme professionnel spécialisé ayant accompagné d'autres structures dans leur évolution transformation. Alors, pour terminer, notre question est simple et directe, Monsieur le maire. Avez-vous commencé à réfléchir à un processus visant à créer avec les habitants et les partenaires une nouvelle Maison de quartier qui remplirait les missions inhérentes à l'éducation populaire. Notamment à l'adresse de publics qui ont besoin d'accompagnement, comme les enfants, les ados, les familles ou les seniors.

M. ETCHEGARAY : Monsieur ESTEBAN ?

M. ESTEBAN : Une question concernant la tarification, Monsieur le Maire. Elle paraît effectivement assez élevée. Est-ce qu'il y a des mesures dérogatoires prévues ? De gratuité par exemple ?

M. AGUERRE : La fin de votre intervention, Monsieur Abadie, était beaucoup plus sereine et apaisée que le début. Parler d'une chronique d'une mort annoncée. Vous, vous nous suspectez d'avoir négocié un arrêt du financement de la CAF, alors qu'il n'en est rien du tout. Je ne sais pas combien de fois il faut le dire, Monsieur ABADIE. On l'a dit plusieurs fois en assemblée générale, en conseil d'administration, vous remettez ça sans arrêt, éternellement sur le tapis. Vous le dites en Conseil municipal. Vous n'avez pas dit ça en assemblée générale extraordinaire. Vous auriez pu le dire, mais vous avez été étonnamment muet pendant cette assemblée générale extraordinaire. Je pense que vous avez été étonnamment muet parce que le public ne

vous était pas forcément acquis, puisque cette dissolution a été validée à 130 voix contre 44. Alors je vais répéter aussi ce que j'ai dit au cours de cette assemblée générale extraordinaire. Des trois financeurs qui ont toujours historiquement financé cette MVC, seule la ville était présente. La Ville était présente parce que c'était un signe. C'était un signe pour dire à cette association, c'était un signe pour dire à toutes les associations qui étaient présentes ce jour-là, que la ville sera présente après la dissolution de cette MVC. La suite appartient au monde associatif. La Ville sera présente, la Ville aidera, mais ce qu'on attend, c'est que le monde associatif, qui vit, qui utilise ces locaux, qui reste toujours ouvert se regroupe, se fédère et nous fasse des propositions. À partir de ces propositions, nous les étudierons, bien sûr, nous essayerons de travailler avec eux, avec vous, si vous en avez l'envie aussi. Mais la ville sera toujours présente et la Ville n'a qu'une envie, c'est qu'un nouveau centre social naisse de ces péripéties, auxquelles il faut bien reconnaître aussi, Monsieur Abadie, vous avez largement participé de 2017 à 2020.

M. ABADIE : Mais attendez, je ne fais pas d'attaques ad hominem. Vous êtes culotté parce que vous siégez dans ce conseil administration, mais vous n'étiez jamais aucunement avec votre collègue Marie-Noëlle LARRE force de proposition.

M. AGUERRE : La Ville par principe, ne s'immisce pas dans le fonctionnement associatif. La ville est présente, mais ne s'immisce pas.

M. ABADIE : Quelle boutade, Mr le Maire et vous-même avez participé à l'embauche d'un ancien directeur.

M. AGUERRE : Avec vous-même Monsieur Abadie, vous faisiez partie du jury de recrutement.

M. ABADIE : Je trouve normal que la Ville ait son mot à dire dans ce cas-là, c'est normal. La Ville, vous avez été élu sur un projet, un projet éducatif, un projet culturel, et il est normal que vous puissiez intervenir, que vous puissiez développer votre projet municipal. C'est logique.

M. ETCHEGARAY : Madame LARRE ?

MME LARRE : Simplement dire que ça fait quand même quelques années que ce bazar dure à la MVC du Polo, qu'il est temps de repartir sur autre chose. Donc, actuellement, on est contacté par une vingtaine d'associations qui souhaitent investir les lieux avec un planning qui sera fait, une tarification, et donc on accompagnera ces associations.

M. AGUERRE : Et je remercie les services de la Ville qui reçoivent ces associations, qui créent des activités comme les Mutxiko, les cours de langue française, et j'en oublie, comme la gymnastique. Donc, voilà, il y a un vrai dynamisme qui se met en place, et voilà, je crois que les associations présentes et le quartier sont tous décidés à relancer autre chose et nous serons présents avec eux pour ça.

M. UGALDE : Je veux ajouter que c'est aussi un formidable outil de spectacle vivant. Qui doit aussi être une réponse à beaucoup qui l'ont déjà repérée.

M. AGUERRE : Voilà, pour ce qui est des tarifs, je précise que les tarifs pratiqués sont les mêmes que ceux de la Maison des associations et de la salle polyvalente, ce sont aussi les mêmes tarifs qui sont appliqués à la salle de l'Albizia. Bien sûr il y aura des dérogations pour les associations qui ont de réelles difficultés. À ce moment-là, ce sera traité au cas par cas. On est d'accord, cela doit être adapté.

M. ABADIE : Il y a des associations qui font un travail remarquable du lundi au vendredi, qui accueillent 80 accompagnants, une vingtaine de bénévoles...

M. LAIGUILLON : Excusez-moi donc, comme l'a dit Jérôme, alors il n'y a pas que les services techniques, je vais recevoir les associations. Alors on ne va pas dire une succursale de la maison des associations. C'est plus que ça, on est labellisé. Alors, excusez-moi on ne va pas se cacher aussi d'avoir des titres, de faire du bon boulot. Donc, on est la première ville labellisée.

M. ETCHEGARAY : On ne se vante pas, Monsieur, parce que ce n'est pas bien de le dire aujourd'hui.

M. LAIGUILLON : Je n'ai pas eu de bonnes notes à l'école, mais là, j'aime bien de temps en temps le dire. Donc, en fait, la maison des associations, c'est un accompagnement, c'est Bayonne-Asso, c'est l'annuaire des associations. Donc, on va recevoir toutes les associations le 23 et 25 octobre avec les services. Donc, pour répondre à Monsieur ESTEBAN, on va adapter. Le but, c'est d'atteindre le même niveau de financement sur les loyers, sur la maison des assos, et accompagner déjà, peut-être donner plus d'accompagnement, qu'il soit technique, avec un agent, les accompagner là-dedans, les former aussi parce qu'ils ont besoin de formations, parce que, c'est vrai qu'il y a des nouvelles associations qui vont se structurer. Et après, on va demander un bilan financier, et là, il y aura peut-être des remises gracieuses. Voilà, on va les accompagner, que ça soit en logistique, mais aussi en financement. Là-dessus, parce qu'on est tous autour de la table, conscients de la nécessité du tissu associatif et local, pour les remercier de tout ce qu'ils font.

M. ETCHEGARAY : Bien, écoutez, on va passer au vote de cette délibération 43 dont on a fini par oublier l'objet : il s'agit uniquement de prévoir les modalités avec lesquelles on reçoit, dans une structure qui est désormais sous la responsabilité de la Ville, les associations nombreuses et qui ont besoin de continuer leurs activités. C'est le seul objet de la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Monsieur ABADIE, vous ne prenez pas part au vote. Tout le groupe, d'accord. Je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non-participation au vote : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE,
M. BERGE

44. Soutien au monde associatif. Attribution des subventions complémentaires pour 2023

M. ETCHEGARAY : Monsieur LAIGUILLON rapidement.

M. LAIGUILLON : Soutien au monde associatif. Attribution des subventions complémentaires pour 2023. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement de subventions complémentaires pour un montant total de 5.500 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions complémentaires.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

COOPERATION INTERCOMMUNALE

45. Aire d'accueil des gens du voyage avec la signature d'une convention de gestion entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la ville de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : M. MILLET BARBE vous présentez le rapport 45.

M. MILLET-BARBE : Dans un contexte marqué depuis plusieurs années par l'accroissement des flux de gens du voyage en saison estivale, la Communauté d'Agglomération Pays basque a souhaité confier à la ville de Bayonne la gestion de l'accueil des groupes installés sur la commune entre le 1er avril et le 31 octobre 2023. La gestion de ces groupes impose en effet une forte réactivité et la mobilisation de moyens, atteignables seulement par une gestion en interaction avec les services municipaux de police municipale et d'hygiène et de sécurité. Bien entendu, cette coopération est formalisée au travers d'une convention détaillant le dispositif. La communauté d'agglomération est compétente assurant la prise en charge financière

des frais liés à cette mission. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de gestion entre la communauté d'agglomération et la ville de Bayonne, annexée à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, pas d'abstention, de vote contre ? La délibération est adoptée. Alors nous avons maintenant une série de rapports. Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que vous validez sans qu'il soit nécessaire de lire le rapport ? Bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

46. Etablissement public de coopération culturelle du Sud Aquitain - rapport pour l'année 2022

M. ETCHEGARAY : Vous avez pris connaissance du rapport 46. Merci.

DONT ACTE

47. SACICAP Procivis Aquitaine Sud - rapport pour l'année 2022

M. ETCHEGARAY : Est-ce que vous êtes d'accord pour considérer que vous avez pris connaissance aussi du rapport 47. Oui.

DONT ACTE

48. Syndicat intercommunal de la Rive maritime - rapport pour l'année 2022

M. ETCHEGARAY : Est-ce que vous êtes d'accord pour considérer que vous avez pris connaissance aussi du rapport 48 : Syndicat intercommunal de la Nive maritime. Qui ne dit mot consent.

DONT ACTE

49. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - rapport d'activité 2022

M. ETCHEGARAY : Rapport 49, qui concerne le syndicat intercommunal. Adopté.

DONT ACTE

50. Société locale d'épargne du Pays basque - rapport d'activité 2022-2023

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 50, c'est un rapport d'activité sur la société locale d'épargne du Pays basque. Vous êtes également d'accord ? Merci.

DONT ACTE

51. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussary-Pays basque - Rapport d'activité pour l'année 2022 des représentants de la Ville au conseil d'administration

M. ETCHEGARAY : Alors là, il se trouve que ça donne lieu à vote. Est-ce que vous êtes d'accord pour voter ? Parce qu'il faut, contrairement à ce qui est dit dans le rapport... On s'est un peu trompé, donc je rectifie : il faut voter parce que c'est une SEM. Et quand c'est une SEM, il faut aussi voter sur le fait que vous avez pris connaissance du rapport, pas autre chose. Vous pouvez ne pas prendre part au vote. Ne prenez pas part au vote. Si vous ne voulez pas, alors vous ne prenez pas part au vote. Monsieur ESTEBAN, sur le 51, vous ne prenez pas part au vote.

M. ESTEBAN : Mais ça n'appelle pas de vote ?

M. ETCHEGARAY : On s'est trompé. Je rectifie : ça donne lieu à vote. Donc 51 : non-participation au vote des oppositions et des minorités et un vote favorable de la majorité, la délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

52. Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » - rapport d'activité pour l'année 2022 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : De même, le 52 donne lieu à vote. Une société coopérative d'intérêt collectif. Et vous faites quoi là ? Il concerne la légumerie, et fera l'objet de quelques observations rapides de Lionel SEVILLA.

M. SEVILLA : Je vais être très, très rapide. Donc, effectivement, cette coopérative de légumerie est un super outil, puisqu'elle permet de fournir aux écoles et donc à nos enfants des produits bio et surtout en filière locale, et finalement, ces productions locales permettent de pérenniser des petites exploitations, des petits maraîchers, qui peuvent ainsi prévoir leur programmation de production toute l'année. Et dans l'avenir, avec une programmation qui est stabilisée toute l'année, on va avoir des surplus de légumes qui risquent d'être produits. Et donc, dans l'avenir, cette légumerie avec le soutien de la CAPB, va venir s'installer sur Bayonne, va pouvoir s'agrandir avec la mise en place également d'une conserverie et d'une surgèlerie à côté la banque alimentaire.

M. ETCHEGARAY : voilà, c'est à côté la banque alimentaire.

M. SEVILLA : Cette conserverie et cette surgèlerie qui viendront en complément de la légumerie vont pouvoir permettre de stocker et de stabiliser l'ensemble des productions et donc de limiter le gaspillage alimentaire au cours de l'année également. Laurence HARDOUIN, qui n'a pas pu assister au Conseil municipal ce soir puisque elle est allée présenter ce système de production de légumerie au Ministère de la Transition Ecologique, et donc, finalement, ce système de production adossé à une légumerie et une surgèlerie a été longuement discuté et présenté et a été notamment évoqué comme un outil essentiel et indispensable pour l'indépendance alimentaire locale. Voilà.

MME BISAUTA : Je pense qu'il y aura aussi une convention avec la banque alimentaire.

M. ETCHEGARAY : Madame LAUQUE confirme que c'est prévu, puisqu'elle s'occupe de ça aussi. Alors je mets aux voix. Pour le coup, là, on est tous d'accord, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre : unanimité ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

53. Société d'équipement des pays de l'Adour - rapport d'activité pour l'année 2022 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : Le 53, il faut aussi un vote. Je suis désolé, parce que c'est une société c'est la SEPA. Je ne sais pas ce que vous décidez.

M. ETCHETO : On ne prend pas part au vote sur le 53. On ne prendra pas part au vote sur le 55 et on votera le 54.

M. ETCHEGARAY : Voilà d'accord, alors vous ne prenez pas part au vote là-dessus. On est sur 53. Les autres ? M. BERGE vote pour ? Adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 7, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO

54. Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne - Rapport d'activité 2022

M. ETCHEGARAY : Le rapport 54. Vous avez dit quoi, Monsieur ETCHETO ? Il n'y a pas de vote. Vous avez raison. Bon, pas de problème pour personne, on est d'accord.

DONT ACTE

55. SO.CO.MIX - rapport d'activité pour l'exercice 2022 du représentant de la Ville

M. ETCHEGARAY : Le 55, il y a matière à vote. Et là, vous avez dit non-participation au vote. Bon, d'accord. Non-participation au vote, Monsieur ESTEBAN. Et voilà terminé et je vous remercie. Le prochain Conseil municipal exceptionnel, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est le 4 décembre, c'est à 17h. On en profitera pour faire, dans la foulée, une commission générale sur les sujets qu'on a abordé tout à l'heure, de transition écologique, en relation avec aussi les questions budgétaires, et nous aurons un Conseil municipal ordinaire, si j'ose dire, plus long. C'est le 14 décembre, c'est à 17h30. Je lève la séance et je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Président
Jean René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Le secrétaire,
Etienne BOUTONNET LOUSTAU
Conseiller Municipal

